

In memoriam

Emmanuel Poulle



SOMMAIRE



Editorial

Pierre MÉRAT

• 3

In Memoriam

EMMANUEL POULLE

Maxence HECQUARD

• 4

Étude

LES PLAIES DE LA FACE DU CHRIST

Jean-Maurice CLERCQ

• 8

Étude

ENCLOUAGE DES PIEDS

Pierre MÉRAT

• 46

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Pierre Mérat

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Pierre Mérat

REVUE
INTERNATIONALE
DU LINCEUL
DE TURIN

Mars 2012
7,50 €
cielt.france@gmail.com

CONCEPTION GRAPHIQUE
Loïc Porcher

IMPRESSION
Imprimerie Chauveau- Indica

N° ISSN : 1621-8604



Le décès de notre brillant collaborateur et ami Emmanuel POULLE donne à cette revue une très grande tristesse. Il me semble vain d'ajouter aux très belles lignes que Maxence HECQUARD trace de lui plus loin. Je veux me souvenir d'un homme à l'esprit précis, sans aucune concession à la facilité, suivant avec rigueur sa pensée après qu'il l'ait trouvée juste. La Science trace notre chemin ici mais la Foi ne nous est pas interdite dans notre cœur et c'est par Elle que nos pensées accompagneront notre ami maintenant. ●

Pierre Mérat,
Président du CIELT

NOUVELLE ADRESSE :

CIELT 33, rue du Calvaire • 92210 Saint-Cloud
Téléphone et télécopie (inchangés) : 01 45 48 67 15

Emmanuel Poulle, 1928-2011



Le 1^{er} août 2011, Emmanuel Poulle nous a quittés, après une longue lutte contre le crabe.

C'est au cours d'un voyage à Turin en octobre 2000, que George Edel, notre trésorier, avait convaincu ce grand historien de rejoindre le conseil scientifique du CIELT. L'intérêt d'un savant de cette qualité pour le Linceul était prometteur.

Né à Paris le 8 juin 1928, Emmanuel Poulle avait, dès sa sortie de l'École des Chartes en 1954, été nommé Archiviste en chef et conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Aube. Il avait beaucoup apprécié ce poste qu'il évoquait avec plaisir. En 1959, il revint à l'École des Chartes dont il sera Professeur jusqu'en 1997 et dont il assumera la Direction de 1988 à 1993.

Ses travaux de paléographie lui valurent une renommée mondiale, car il mit au point des techniques de lecture d'écritures cursives (du XV^e au XVII^e siècle notamment) qui étaient restées jusqu'ici incompréhensibles.

Il fut aussi l'un des grands spécialistes de l'astronomie médiévale et ses publications sur cette matière difficile sont nombreuses.

Il a enfin considérablement développé une science toute nouvelle, la codicologie ou étude scientifique de l'histoire des manuscrits reliés en codex. Il nous en donna une très brillante démonstration dans sa synthèse sur le Codex Pray (RILT 25), manuscrit qu'il datait de 1195 à 1210.

Le 22 mars 1996, il fut élu membre ordinaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au fauteuil de Raymond Weil.

Titulaire de multiples décorations, membre de nombreuses commissions (dont celle du Vieux-Paris) et de comités internationaux, il fut secrétaire perpétuel de l'Académie internationale de l'Histoire des Sciences. Il fut encore longtemps Président de la Société d'Archéologie d'Avranches, Mortain et Granville, se dévouant à la rédaction de son intéressant bulletin et marquant par là son attachement à sa Basse-Normandie d'origine.

Ses contributions aux recherches du CIELT sont multiples. Elles commencent dans la RILT 23 par un article sur les reliques de la Sainte-Chapelle et se terminent par un →

→ dossier complet dans la RILT 35 sur l'histoire du Linceul du sac de Constantinople aux ostensions de Lirey en 1390. En contestant l'assimilation faite par Ian Wilson de l'image d'Edesse et du Linceul de Turin, Emmanuel Poulle provoqua des discussions qui se poursuivent. On consultera avec profit sa revue critique des « Sources de l'histoire du Linceul de Turin » in *Revue d'histoire Ecclésiastique* (Vol. 104, N° 3-4, Louvain 2009).

Outre par sa magistrale étude sur le Codex Pray citée plus haut (RILT 25), Emmanuel Poulle a marqué la sindonologie en démasquant les falsifications du chanoine Ulysse Chevallier, qui avait tenté d'accréditer la thèse d'un désaveu de l'authenticité du Linceul par Clément VII (« Le Linceul de Turin victime d'Ulysse Chevallier », in *Revue d'Histoire de l'Église de France*, Tome 92, n° 229, Juillet-décembre 2006). Sa rigueur scientifique restaurait l'honneur d'une Académie des Inscriptions et Belles Lettres flétri un siècle plus tôt par la légèreté malveillante du chanoine de Lyon.

Qu'il nous soit permis enfin d'évoquer l'homme chaleureux qui, avec la simplicité des grands, nous recevait dans sa demeure au charme hors du temps de la rue Lemaignant.

Emmanuel Poulle est entré dans son éternité. Quel paradoxe pour un homme passionné de la mesure du temps ! Car son violon d'Ingres était l'horlogerie, notamment médiévale et particulièrement les horloges planétaires. Singulier amour pour ces objets insolites dont la régularité mécanique enthousiasmait – et reposait sans doute – l'historien et l'astronome rigoureux. Si mon souvenir est bon, il possédait plusieurs de ces horloges antiques, dont une – aux poids de pierre – était en état de marche. Avec émotion il évoquait la découverte des restes de telle célèbre horloge sous les décombres de Dresde bombardée. Il nous faisait ainsi voyager au travers des siècles en nous contant mille histoires que l'on ne se lassait pas d'écouter.

Cette rare connaissance de l'histoire de la mesure du temps lui donna l'occasion de défendre avec autant de brio que d'autorité la cause de Dieu et de la tradition catholique au sein de l'Institut. C'était à la séance publique annuelle du 26 novembre 1999 (nous conservons précieusement la relation qu'il nous en remit). Depuis bien longtemps les ennemis du nom chrétien moquaient l'Église qui enseigne que le Christ serait né en l'an zéro, alors que chacun sait que Denys le Petit, qui avait calculé cette date à l'occasion d'un comput pascal dans la première moitié du VI^e siècle, se serait trompé et qu'il conviendrait d'avancer de plusieurs années la naissance du Crucifié. À la veille du troisième millénaire la question était à nouveau d'actualité.

Dans cette séance de l'académie, Emmanuel Poulle reprit par le menu cette question fort complexe qui mêle l'histoire et l'astronomie, puisque Denys le Petit, à partir des éléments de chronologie du récit évangélique, se fonda sur des calculs de dates de Pâques pour retrouver la bonne année. Avec une érudition et une rigueur qui laissent pantois, il montre qu'il est impossible de trancher la question. Laissons-le parler : « Il me paraît raisonnable de conclure à l'impossibilité d'une détermination précise de la date de l'ère de l'Incarnation, et je vous propose de la situer environ il y a deux mille ans sans essayer d'en savoir davantage. C'est pourquoi je suis tenté d'appliquer à la date du début de l'ère chrétienne ce que le Christ a dit à ses disciples à propos de ce qui en marquera la fin : « Pour ce qui est du jour, personne ne le sait » (Mt XXIV, 36, Mc XIII, 32), c'est-à-dire qu'il n'appartient à personne de le savoir. Et tant pis pour nous autres, historiens. » (« Deux mille ans environ », in CRAI, 1999, 13 quater, 4^e fasc.). Un vrai chrétien. Dieu ait son âme.

Que Madame Poulle, ses enfants et ses petits-enfants, trouvent ici l'expression de nos respectueuses condoléances. ●

Maxence Hecquard

Étude des plaies de la Sainte Face du Linceul de Turin

ANALYSE RÉALISÉE PAR
Dr Jean-Maurice CLERCQ

INTRODUCTION

La contemplation des plaies de la Sainte Face du Linceul de Turin évoque, à l'évidence, le couronnement d'épines lors de la Passion de Jésus. Aussi est-ce peut-être pour cette raison que ces plaies n'ont jamais fait l'objet d'une étude approfondie ? Mais il ne semble pas pour autant qu'elles doivent être négligées à la différence des plaies des mains et des pieds ou du cœur qui ont fait l'objet d'études depuis très longtemps.

BUT DE L'ÉTUDE

Effectuer une étude complète et exhaustive des traces de coups et de traumatismes observés au niveau de la tête de l'homme du Linceul de Turin. À cette fin, elle sera réalisée sous l'angle d'une analyse médico-légale.

DESCRIPTIF

La caractéristique du visage se trouve dans son étroitesse. Les yeux fermés, il s'avère être celui d'un homme mort après avoir été torturé. La tête est inclinée en avant de l'ordre de 25°¹ par rapport à l'axe du

1 • Cf. CLERCQ J.-M., *La Passion de Jésus*, p. 49. Voir les références bibliographiques à la fin.

corps. L'image vue de face prouve que le corps était à ce moment en état de rigidité cadavérique. Le visage est celui d'un homme portant une barbe bifide avec moustaches. Les cheveux longs encadrent les deux côtés du visage jusqu'au cou, tandis qu'une natte pend sur la nuque et dans le dos. On note la présence de taches de sang et de coulées sanguines sur les cheveux et sur le visage ainsi que sur l'arrière de la tête. La tache la plus impressionnante est celle que l'on observe sur le front en forme d'épsilon renversé au-dessus de l'arcade sourcilière gauche². Le visage présente un nez fracturé et dévié vers la droite. On discerne des œdèmes sur les pommettes, surtout sur celle de droite, sur les deux arcades sourcilières, en particulier la gauche dans sa partie extérieure ainsi que sur la paupière supérieure située en dessous. Au dessus de chaque arcade sourcilière, on note comme une large ride *supra* orbitaire barrant le front, conséquence de l'œdème des deux arcades. Pourtant, ce qui frappe à l'examen du visage, c'est son caractère paisible, majestueux et détendu qui entre en contradiction avec les marques de sévices et de torture qu'il porte.

La face dorsale de la tête présente, principalement dans sa zone occipitale, une série de traces ensanglantées disposées en arc de cercle. Quelques taches secondaires de sang se retrouvent entre le sommet de la tête (absent des deux images) et la série de taches sanguines occipitales. L'envers du linceul montre essentiellement les traces de sang et de sérum sanguin, ainsi que des traces de sudation, en particulier au niveau de la chevelure qui se sont diffusées à travers cette toile très peu épaisse.

DIFFICULTÉS DE LECTURE DES IMAGES

• La toile entoura la tête par un contact très étroit; si bien que les taches de sang visibles ont été produites grâce à un contact direct avec du sang non coagulé. Ces taches possèdent donc un positionnement géographique tridimensionnel sur la tête et leur report sur la toile mise à plat les fait passer à un positionnement bidimensionnel: du volume, on passe à une surface plane. Le report du sang sur la toile s'est effectué avant l'impression mystérieuse de l'image puisqu'il n'y a pas d'image sous l'imprégnation sanguine. →

.....
2• Quand nous parlons du côté gauche du visage de l'Homme du Linceul, il s'agit bien de son côté gauche à lui et non pas du côté situé à la gauche de l'observateur. Dans le domaine médical, lorsqu'on désigne un côté, droit ou gauche, c'est celui du patient que l'on désigne. Il en sera ainsi à chaque fois que sera mentionné un côté du visage.

→ • La toile du Linceul présente des zones muettes d'images au sommet et sur les deux côtés de la tête. Les coulées de sang que l'on aperçoit sur les cheveux qui pendent de chaque côté du visage montrent le contact étroit de la toile avec la tête; un examen plus attentif semble devoir les positionner sur les joues. Il y a donc une difficulté de lecture sur la place exacte de ces traces de sang.

• L'image s'apparente analogiquement au négatif photographique d'un visage duquel on peut mesurer les proportions. Elle ne peut être issue d'un processus de formation par contact avec la toile comme pour les taches de sang, car elle présenterait sur la toile mise à plat une image déroulée anormalement étirée dans les sens vertical et horizontal à cause du bombé de la tête et de la saillie nasale³ (fig. 1-2). Cependant, le visage semble présenter les proportions normales, ou très approchées, d'une tête humaine. Mais l'image de la tête que l'on perçoit est-elle bien de mêmes dimensions que la tête qui l'a imprimée? présente-t-elle des déformations? Est-elle bien conforme à une projection orthogonale sans déformation notable sur la toile du Linceul mise à plat?

• En résumé, l'image de la tête de l'Homme du Linceul se présente donc analogiquement comme un cliché photographique⁴, sans déformation apparente, indépendante de la cartographie géométrico-anatomique des taches de sang. Ces deux éléments ne peuvent pas nécessairement coïncider en tout point, sauf en ce qui concerne les plaies près du centre du visage dont la position ne varie pas – ou si peu – lors d'une mise à plat de la toile. Autrement dit, la position de certaines taches de sang que l'on observe ne correspond pas nécessairement à leur superposition sur l'image faciale, surtout en ce qui concerne certaines taches de sang du côté du visage que l'on retrouve projetées sur les cheveux. Il y a donc d'une part, les taches ensanglantées et d'autre part l'image, toutes deux ne coïncidant pas toujours.

• Si l'on n'est pas sûr que l'image du visage n'a pas subi quelques déformations ayant pu déplacer ses repères anatomiques, comment replacer exactement les plaies d'une manière anatomo-géographique exacte?

• Enfin, peut-on s'assurer, dans le but de pouvoir situer avec exactitude les plaies au niveau de la nuque, que le Linceul fut totalement en contact étroit avec le sommet de la tête? La toile ne présentait-elle pas une béance en cet endroit là?

3 • Cf. CLERCQ J.-M., *Les grandes reliques du Christ*, pp. 108-112.

4 • Il n'est pas dans notre propos de définir exactement les particularités de cette image que l'on qualifie plutôt « d'empreinte de type négatif photographique ».

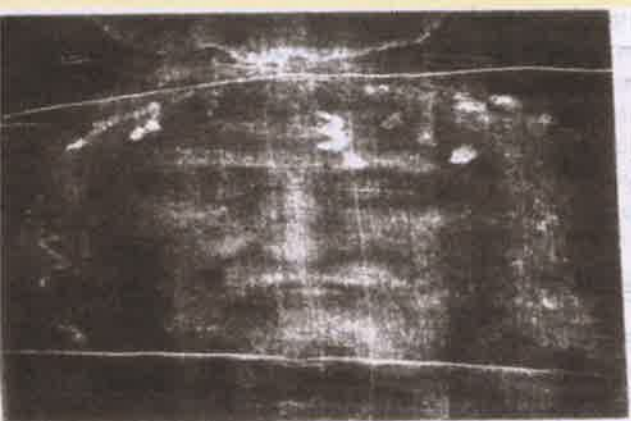


fig. 1

Type de déformation de l'image que l'on devrait avoir une fois la toile mise à plat si son processus de formation n'aurait été fait que par un contact étroit du corps avec la toile, en partant de la taille de l'Image 2.

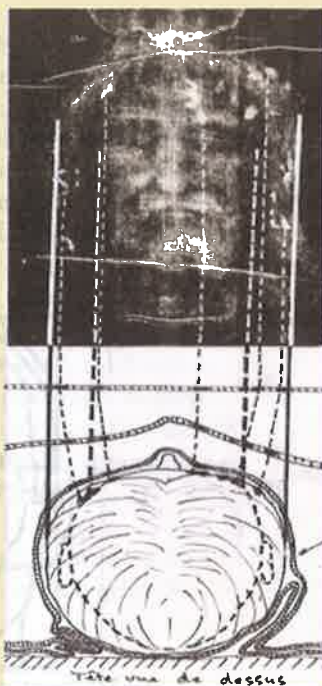


fig. 2 Position des taches de sang sur la tête et sur la toile du Linceul

MÉTHODE

- 1 • Vérifier si nous sommes ou non en présence d'une image déformée;
- 2 • Positionner avec exactitude les plaies de la tête;
- 3 • Effectuer l'analyse médico-légale à partir de l'emplacement anatomo-géographique des plaies et de toutes les informations collectées

I. LES PROPORTIONS DU VISAGE

Les images ventrales et dorsales du corps que nous pouvons contempler sur la toile du Linceul de Turin montrent à l'évidence un homme de haute stature, bien proportionné et sans difformité apparente. Pourtant le visage paraît présenter une étroitesse anormale qui lui donne un air assez sévère. Cependant la lisibilité du visage va permettre de comparer ses proportions avec celles d'un homme de race blanche. →

→ Proportions artistiques du visage humain

Depuis les sculpteurs antiques grecs et romains jusqu'aux chirurgiens esthétiques actuels, en passant par Léonard de Vinci, les canons des proportions esthétiques du corps humain n'ont pas varié dans leurs représentations artistiques. Celles du visage ont bien sûr été décrites avec précision. Nous proposons d'en faire une rapide synthèse à partir de l'enseignement dispensé dans les cours des Beaux Arts.⁵

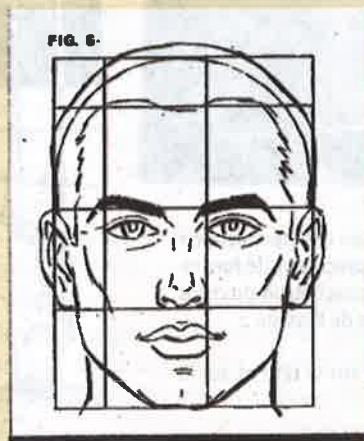


fig. 3

Vu de face, lorsque le visage regarde devant, vers l'infini, on décrit trois étages de la face :

- Contour inférieur du menton – la base ou contour inférieur du nez.
- La base du nez – la ligne inter-sourcilière (qui rejoint les deux arcades sourcilières).
- La ligne inter-sourcilière – le début des racines des cheveux (au milieu du front).

Dans un visage harmonieusement proportionné (fig. 3), la largeur de ces trois espaces est égale⁶, et chaque espace représente « 1 unité » qui sera reprise pour les autres proportions de la tête.

5 • Cf. Paramon J M., *Comment dessiner une tête et faire un portrait*, pp. 8-22.

6 • Cette référence est retenue en dentisterie pour reconstituer la hauteur de l'étage inférieur dans une reconstitution prothétique. Elle est aussi utilisée dans la reconstruction faciale en chirurgie maxillo-faciale et en odontologie médico-légale.

Ainsi, la hauteur totale de la tête (sans l'épaisseur des cheveux) mesure $3 \frac{1}{2}$ unités et sa largeur maximale (arrêtée aux os pariétaux) $2 \frac{1}{2}$ unités. L'espace inter-pupillaire représente 1 unité. De profil, dans sa dimension antéropostérieure, la tête mesure aussi $3 \frac{1}{2}$ unités, de sorte qu'elle s'inscrit dans un carré.

On remarquera que la tête se divise en deux parties horizontales égales (sommet de la tête – ligne inter pupillaire – bord inférieur du menton) : les yeux se situant au milieu exact de la hauteur de la tête (fig. 4). Précisons les autres proportions retenues sur une tête idéale (fig. 5) :

- la largeur du nez (au niveau des ailes du nez) est égale à la distance reliant les deux coins intérieurs des yeux comme à la largeur de l'œil.
- De même, la largeur de la moitié du visage (arrêtée au contour extérieur de l'os malaire, c'est à dire de la pommette) est égale à l'unité dimensionnelle des trois étages du visage.
- La limite inférieure de la lèvre inférieure (pli mentonnier) se situe au milieu de la distance base du nez / contour inférieur du menton.

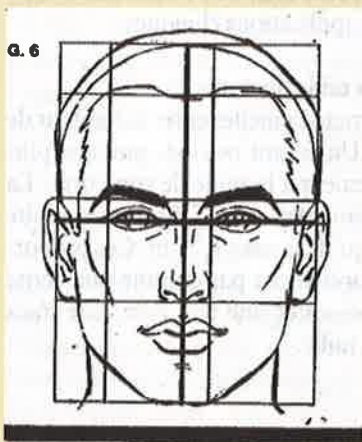


fig. 4

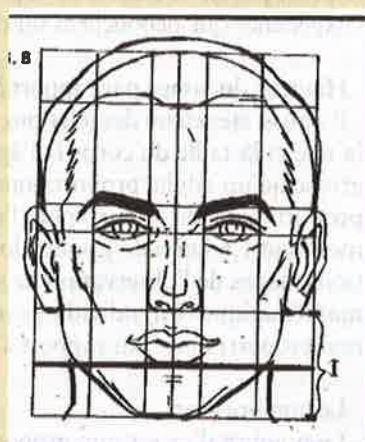


fig. 5

À noter que le crâne, vu de face, s'inscrit dans une sphère légèrement aplatie au niveau des tempes (os pariétaux) et que le contour de la tête se présente donc en un cercle dont le centre se situe sur le milieu de la ligne inter-sourcilière. La grandeur de son rayon est égale à la distance qui sépare le sommet du crâne du milieu de la ligne inter-sourcilière. →

→ Vu de profil, le crâne s'inscrit toujours dans un cercle de même rayon dont le centre se situe sur une ligne horizontale passant toujours par la ligne inter-sourcilière et rejoignant le point occipital le plus arrière de la tête. Remarquons que la proéminence occipitale de la tête se trouve diamétralement opposée à la partie supérieure du front au niveau de la racine de cheveux (fig. 10).

Validité des proportions artistiques de la tête humaine

Ces proportions artistiques sont basées sur une observation très fine du visage dont la valeur s'est trouvée confirmée. Elles présentent un intérêt important dans le domaine dentaire lorsqu'il y a un affaissement de l'étage inférieur du visage⁷, chez les enfants porteurs de cette déformation dans le cadre d'un traitement d'orthodontie ainsi que chez des personnes présentant des édentations totales ou partielles, pour déterminer la hauteur à redonner à l'étage inférieur du visage en fonction de la dimension des deux autres étages de la face. Ces repères peauciers sont associés à des repères osseux sous-jacents qui permettent des mesures très précises sur radiographie. Ces références artistiques ne relèvent pas de la théorie mais procèdent bien de l'observation et de l'expérience qui débouchent sur des applications cliniques.

Hauteur du visage par rapport à la taille du corps

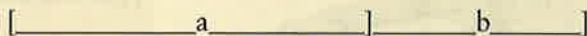
Il a aussi été retenu des relations dimensionnelles entre la hauteur de la tête et la taille du corps et l'âge. Un enfant possède une tête plus grosse qu'un adulte proportionnellement à la taille de son corps. La proportion est de 1 pour 6 pour l'enfant, de 1 pour 7,5 pour un adulte mesurant 1,65 m et de 1 pour 8 lorsqu'il dépasse 1,75 m. Ces proportions issues de l'observation ne se présentent pas comme une vérité mathématique. Un individu peut présenter une tête bien faite mais mal proportionnée par rapport à sa taille.

Le nombre d'or

Le nombre d'or est une proportion harmonieuse entre deux longueurs. Il est utilisé depuis le néolithique et l'antiquité égyptienne, grecque et romaine, dans le domaine de l'architecture, de la sculpture et de la peinture et de nos jours, en chirurgie esthétique reconstructive ainsi que pour les prothèses dentaires. Il se retrouve aussi dans toute la nature vivante et dans les proportions du corps des animaux et du

7 • Cf BERGEYRON P., *Le sourire dans le visage : les trois étages.*

corps humain, en particulier sur le visage. Euclide (300 av J-C) avait défini le nombre d'or comme le résultat d'une proportion géométrique. Leonardo Fibonacci (1175-1250), moine mathématicien italien (Pise), définit le rapport mathématique entre ces 2 proportions comme suit :



« a » est à « b » ce que « a+b » est à « a ». Le rapport de « a/b » est égal au nombre d'or ou φ

La valeur de $\varphi = 1,618033$ est obtenue par un calcul mathématique issu de la « suite de Fibonacci ».

Ce rapport de proportion et sa suite mathématique ont été remarqués depuis les temps anciens sur le corps et les membres de l'homme, de sorte qu'il servit de base de mesure : la dimension de la paume : 7,64 cm, la palme : 12,36 cm (ou $7,64 \times \varphi$), l'empan : 20,00 cm (ou $12,36 \times \varphi$, ou $12,36 \text{ cm} + 7,64 \text{ cm}$), le pied : 32,36 cm (ou $12,36 \times \varphi$, ou $20 \text{ cm} + 12,36 \text{ cm}$) et la coudée : 52,56 cm (ou $32,36 \times \varphi$, ou $32,26 \text{ cm} + 20 \text{ cm}$). Nos architectes romans l'avaient si bien compris que pour construire les cathédrales, il utilisaient une baguette articulée de 5 pièces dont les dimensions respectaient ce nombre d'or entre la paume, la palme, l'empan, le pied et la coudée, sans parler de la corde à 13 nœuds pour les tracés géométriques.

La validité du nombre d'or appliqué au visage :

En dentisterie, le nombre d'or est utilisé pour rechercher la perturbation, liée à l'édentation, du rapport harmonieux naturel qui existe entre l'ouverture et la fermeture buccale. Il permet de déterminer l'emplacement normal de la commissure des lèvres, la position du bord inférieur des incisives supérieures lorsqu'elles sont absentes, leur taille harmonieuse ainsi que la ligne « du sourire » etc. C'est une recherche essentielle pour la reconstruction prothétique du maxillaire en cas d'édentation totale. Pour la facilité, il est utilisé « un compas d'or » (fig. 6) qui permet de retrouver les proportions harmoniques d'un visage. Une erreur d'appréciation de l'ordre de 1 à 2 mm dans la détermination de la hauteur de fermeture de la mâchoire en cas d'édentation entraîne une perturbation de la fonction masticatrice (perte de puissance de mastication), ou fatigue excessive, voire douleurs du système articulaire s'étendant à la nuque ou aux épaules. →



} petit compas

} grand compas

Fig. 6 – Compas d’or à usage dentaire

Rapports harmonieux d’un visage équilibré pouvant être retenus dans le cadre de notre étude :

- L’espace séparant le contour inférieur du nez au pli mentonnier (repli sous la lèvre inférieure) est égal à l’espace qui sépare les deux commissures intérieures des yeux.

- L’espace qui sépare le contour inférieur du nez – racine du nez (ou nasion, situé au niveau de la suture des os propres du nez avec l’os frontal)⁸ – multiplié par le nombre d’or φ donne la distance qui sépare les deux commissures extérieures des yeux.

- À l’aide du compas d’or, si nous plaçons la pointe du petit compas au point sous nasal (milieu du contour inférieur du nez) et la pointe du grand compas sur gnathion (milieu du contour inférieur du menton), la pointe médiane qui est réglée dans le rapport harmonique du

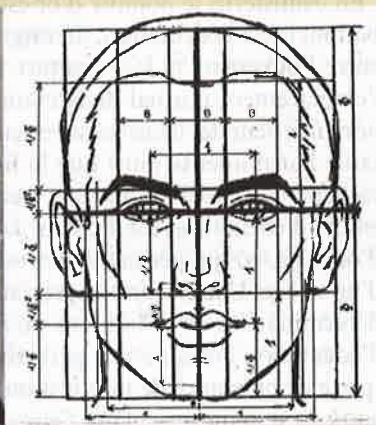


Fig. 7 Visage et nombre d’or

nombre d'or se positionne au niveau de la ligne inter-labiale et donne en même temps la limite du bord inférieur des incisives supérieures⁹.

Il existe d'autres rapports harmoniques dans le visage, mais d'un intérêt moindre dans le cadre de cette étude.

II. APPLICATION DES PROPORTIONS DE LA FIGURE HUMAINE A LA SAINTE FACE DU LINCEUL DE TURIN

Nous pensons qu'il est possible d'appliquer avec intérêt ces proportions du visage à celui du Linceul de Turin pour déterminer ou non si l'image du visage a été déformée. À partir de là nous pourrons tenter de replacer anatomiquement les plaies d'une manière précise.

Vérification dimensionnelle

1. Vérification de la symétrie du visage

L'axe de symétrie du visage passe par le milieu du front et le milieu de la lèvre inférieure (fig. 8). Nous prenons comme repères anatomiques : le milieu de l'espace inter-sourcilier / le milieu de la ligne inter-labiale. Nous obtenons le tracé suivant :

Fig. 8



Nous remarquons immédiatement plusieurs éléments intéressants :

- le nez est dévié vers la droite de la face.
- la barbe présente une absence de touffe de poils qui ne se situe pas exactement au milieu ; elle est décalée vers la gauche et laisse entrevoir la limite inférieure du menton (gnathion).



8 • Ce point se situe exactement à mi-chemin de la racine du nez et de la ligne inter-sourcilière.

9 • L'illustration est tirée de l'article « Le sourire dans le visage. 'Les trois étages' », op. cit.

→ 2. *Vérification des hauteurs de la face*

Les repères anatomiques sont parfaitement repérables (fig. 9a) : la ligne inter-labiale, le gnathion avec le contour inférieur du menton, la ligne bi-pupillaire, la racine des cheveux. Nous émettons une réserve en ce qui concerne la pointe du nez et son contour inférieur puisque le nez semble avoir subi une fracture, ce qui le dévie à droite. La conséquence d'une fracture nasale est la survenue d'un œdème qui peut aussi déplacer la pointe du nez vers le bas et modifier ainsi le contour de la base du nez.

Mais à partir des points de repères fiables (ligne labiale et contour inférieur du menton) et à l'aide du compas d'or, nous rétablissons sans aucune difficulté ni marge d'erreur l'emplacement exact de la pointe du nez (qui revient bien un peu sur sa limite inférieure à cause de son gonflement) et du point sous-nasal (pour la limite du contour inférieur de la base du nez), et, de là, les dimensions verticales : les deux hauteurs de la face (contour inférieur du menton/limite inférieure de la base du nez/ligne inter sourcilière¹⁰) qui sont bien égales permettent de bien préciser le point des racines des cheveux avec sa confirmation à l'aide du compas d'or. Nous obtenons alors sans difficulté et avec précision la mesure de la hauteur de la tête. La distance qui sépare la ligne labiale de la ligne bi-pupillaire est bien la même que l'unité des trois hauteurs du visage.

Fig. 9a



Fig. 9b



10 • On prend souvent la marque sombre au-dessus des yeux pour les sourcils, alors que les zones sombres sont dues à l'encodage de l'image en fonction de l'éloignement de la toile. Les sourcils étant en contact avec la toile sont plus clairs et donc situés juste au-dessus. La zone sombre correspond en fait au creux du rebord orbitaire.

3. *Vérification des dimensions du visage dans le sens transversal*

La largeur des ailes du nez (fig. 9b) est bien égale à la distance qui sépare les coins intérieurs des yeux et à celle de la largeur des yeux (les coins extérieurs sont mal délimités sur l'image du Linceul).

La dimension base inférieure du nez/pli mentonnier est égale à celle séparant les commissures internes des yeux (rapport vertical/transversal respecté) comme sur un visage harmonieusement proportionné.

4. *La reconstitution possible*

La bonne position des points de repère du visage étant retrouvée puis confirmée par le compas d'or (rapport des proportions: cf. fig. 7), il est possible d'affirmer que le visage correspond exactement aux canons esthétiques admis, étant parfaitement équilibré dans ses dimensions verticales et transversales; il se comporte de la même manière que la photographie d'un visage ou de la projection d'une image sur un écran. Cela exclut aussi l'usage d'un décalque de quelque nature grâce à l'absence d'un « déroulé »¹¹ et d'un étirement de l'image de la face dû à la prééminence du nez et à la rondeur de la tête.

Par contre, le sommet du crâne comme les côtés du visage se situent en dehors de l'image visible mais les proportions finales de la tête se retrouveront en appliquant les règles de proportions que nous avons développées.

Reconstitution des dimensions du visage et de la tête

À partir des premiers repères vérifiés sur le visage, nous pouvons replacer les autres points qui vont permettre de retrouver les proportions de la tête et de pouvoir la reconstituer en entier dans son volume.

1. *Reconstitution des proportions*

La hauteur totale de la tête représente 2 fois la distance ligne bi-pupillaire/contour inférieur du menton, et 3,5 fois la hauteur d'un des 3 étages de la face. La largeur du visage vaut 2,5 fois ce même étage (fig. 4).

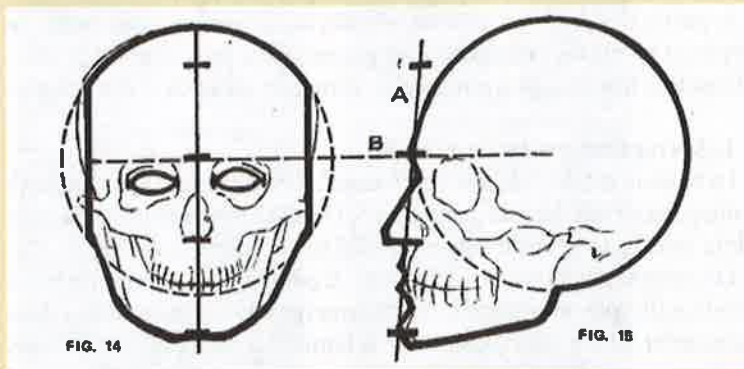
Les yeux se positionnent facilement: le compas d'or à partir du point médian du contour inférieur du menton (gnathion) et du milieu de la ligne inter-labiale nous positionne la hauteur de la ligne bi-pupillaire. →

11 • Nous avons calculé que l'image devrait subir par le déroulé un agrandissement de l'ordre de 111 % en hauteur et de 218 % en largeur (cf. « Les grandes reliques du Christ », op. cit.)

→ La largeur de l'œil est de même dimension que l'espace qui sépare les deux yeux et qui est identique à la largeur du nez au niveau des narines. La pupille doit être au centre de l'œil. On peut vérifier facilement le point des commissures extérieures des paupières: la taille du nez comprise dans sa hauteur (ligne bi-pupillaire/contour inférieur du nez) est très proche de celle de l'espace qui sépare les commissures extérieures des yeux à l'axe vertical médian de la tête vue de face. Ces deux approches situent la commissure extérieure des paupières au même emplacement et confirment la largeur des yeux. Une autre approche confirme encore la position des pupilles et donc de la taille et de la position des yeux: l'espace inter-pupillaire est égal à la distance séparant la ligne inter-sourcilière/contour inférieur du nez et, dans le compas d'or, cette distance est celle du grand compas, et le compas entier représente la distance qui sépare les deux commissures extérieures des paupières. Il n'y a aucune difficulté pour positionner les yeux du visage avec ses bonnes dimensions.

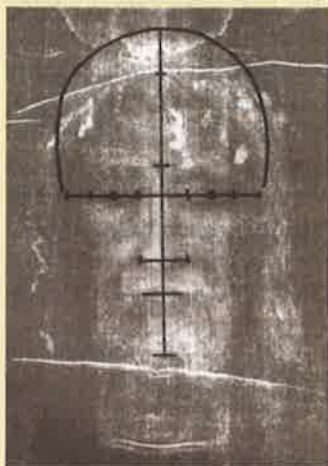
Rappelons que le crâne se présente comme une sphère légèrement aplatie sur les côtés au niveau des os pariétaux (fig. 10). La tête, vue de face, se dessine en un cercle dont le centre se situe vers le milieu de la ligne inter-sourcilière. Un rayon partant de ce point jusqu'au sommet osseux du crâne (dont la position a été retrouvée) permet de déterminer le diamètre du crâne et sa circonférence.

Fig. 10



En fait, si l'on pratiquait une coupe horizontale de crâne au niveau des orbites des yeux, nous découvririons non pas un cercle, mais un ovale qui se traduit en anthropologie par l'indice céphalique sur

lequel on va revenir plus loin. Pour une reconstruction de la forme de la tête, il est plus facile de parler du rayon de la largeur et de celui de la longueur de la tête. L'expression artistique n'est là que pour indiquer à l'artiste le sens des volumes de la tête pour ses représentations.



Les proportions de la face répondant aux critères des proportions harmonieuses (règle d'or) du visage, il devient maintenant possible de replacer les dimensions verticales et latérales de la tête dans les zones où l'image est soit absente, soit illisible, afin de compléter les contours du visage (fig. 11-a, 11-b, 11-c).

Fig. 11-a : Reconstitution du volume du crâne et positionnement des pupilles

2. Tentative de superposition des visages (Linceul et modèle)

Fig. 11-b



Fig. 11-c



→ 3. *Mise en taille réelle: reconstitution dimensionnelle*

Maintenant que la reconstitution des volumes et de l'emplacement des repères est effectuée avec fiabilité et précision, nous pouvons déterminer la taille réelle de la tête et ainsi la position anatomo-géométrique de toutes les taches de sang avec exactitude.

Jusqu'à présent, nous avons travaillé sur la représentation photographique d'excellente qualité contenue dans le dossier réalisé par Antoine Legrand¹² dont l'échelle affirmée à l'édition serait de 1/1¹³, réalisée à partir de la photographie du visage effectuée par Guiseppa Enrie en 1931 et retravaillée dans ses contrastes par J-B Judica Cordiglia. Sur cet opuscule, nous prenons la mesure de l'espacement situé entre deux repères précis et bien nets comme les deux plis du linge encadrant la face, l'un supérieur au niveau de la racine des cheveux et l'autre inférieur sous le menton. Cet espacement est de 23 cm. Nous nous servons de cette mesure comme référence comparative afin de vérifier si l'échelle de cette reproduction de la Sainte Face est exacte.

Dans l'iconographie du document «*Sindone, le immagini 2002*» sur les travaux de restauration du Linceul de Turin, par Madame Mechthild Flury-Lemberg, nous trouvons une Sainte Face qui semble de grandeur nature donc à l'échelle 1/1, mais l'espacement des deux repères pris en référence mesure 1 centimètre de moins (22 cm). Certes, la différence n'est pas très importante, mais elle pourrait fausser nos recherches dans la mesure où ce chiffre sera multiplié. Quelle mesure choisir ?

Dans cette même édition, nous trouvons également une reproduction complète du Linceul prise une fois la toile bien étalée pour la restauration avec ses dimensions exactes. La toile n'est pas parfaitement rectangulaire, cela se comprend étant donné sa longueur et son âge : 441,5 et 442,5 cm de longueur selon le côté, 113 et 113,7 cm pour les largeurs, mesurées en 2002. (notons qu'en 2000, les mêmes mesures ont été les suivantes : 434,5 et 437,7 cm pour les longueurs et 112,5 et 113 cm pour les largeurs. Ces différences s'expliquent par le soin que l'on a apporté en 2002 dans la mise à plat de la toile pour essayer de faire disparaître les plis en vue de la restauration). La partie la plus longue de la toile (442,5 cm) mesure sur la reproduction photographique exactement 95,00 cm et la mesure de l'espace des deux plis du linge situés au dessus et au-dessous de la Sainte Face est de 4,85 cm¹⁴. Nous pouvons maintenant faire notre règle de trois

12 • Cf. *Évangile et Linceul*, fiche anthropométrique de Jésus (CEIL).

13 • Selon l'éditeur, l'échelle serait de 1/1 à +/- 2 ou 3% près.

($442,5 \times 100,95 = 4,6579$) pour obtenir l'échelle de la reproduction qui est de $1/4,66$ (en arrondissant), ce qui nous donne un espacement des 2 repères à $22,60$ cm ($4,85$ cm \times $4,66$). Cette distance – $22,6$ cm – qui sépare les deux repères semble donc être celle qui correspond le plus exactement à la distance réelle. Elle représente $98,25\%$ de la valeur de celle mesurée (23 cm) dans « *Évangile et Linceul* ».

Nous partirons donc des mesures effectuées et transcrites dans ce livret « *Évangile et Linceul* » pour une question de qualité photographique et afin d'obtenir des mesures qui soient les plus exactes possibles, nous devons donc corriger toutes ces mesures en réduisant à $98,25\%$.

Mesures prises sur reproduction « *Évangile et Linceul* »

Mesures corrigées à 98,25% (Taille réelle) ¹⁵	
Hauteur de chaque étage de la face	7,3 cm
Hauteur de la face (hauteur étage \times 3)	$7,30 \times 3 = 21,9$ cm
Hauteur de la tête (hauteur face \times 3,50)	$7,3 \times 3,5 = 25,55$ cm
Taille du corps évaluée à partir de la hauteur tête ($25,55 \times 8$)	204,40 cm
Hauteur de la moitié de la tête (ligne bi-pupillaire/contour inférieur du menton)	12,80 cm
Hauteur de la tête (ligne bi-pupillaire /menton \times 2) et	25,60 cm
Taille du corps évaluée à partir de la hauteur de la tête ($25,60 \times 8$)	204,80 cm
Rayon de la boîte crânienne en hauteur (R= $1,5 \times$ hauteur 1 étage de la face à $7,3$ cm)	10,95 cm
Diamètre(Ø) de la boîte crânienne (R \times 2) sens antéropostérieur	21,90 cm
Demi périmètre : ($\pi \times \text{Ø}/2$) ou $\pi \times R$	34,40 cm
Largeur nez & yeux, espace entre les yeux	3 cm
Largeur tête au niveau des os pariétaux (largeur nez \times 5)	15 cm
Largeur du visage mesurée au niveau des yeux jusqu'aux cheveux	14 à 15 cm

→

14 • Repérage des points de référence à l'aide de lunettes-loupes professionnelles($\times 2,5$)

15 • Les chiffres donnés sont arrondis à la centésimale.

→ À partir de toutes ces données, il est maintenant possible de reconstituer la tête dans ses dimensions et ses proportions (fig. 12 et 13). Les dessins représentés n'ont pas une destinée artistique, mais simplement anthropométrique ; ils n'ont donc pas vocation à compléter la beauté du visage du Linceul de Turin, mais veulent seulement resituer le volume anthropométrique manquant.



Fig. 12 Visage reconstitué à partir des repères



Fig. 13 Repères enlevés

4. Taille du Christ et discussion :

La grande taille obtenue par calcul, 200,82 et 201,22 centimètres, est d'autant plus surprenante qu'Antoine Legrand avait en son temps estimé la taille de l'Homme du Linceul à 1,78 m. Rappelons que le calcul permettant ici d'évaluer la taille du corps s'effectue à partir de la mesure de la hauteur de la tête d'un individu bien proportionné. La hauteur d'un individu de 1,65 à 1,70 m est de 7,5 fois la hauteur de sa tête. Elle l'est par 8 fois pour les tailles plus grandes (1,75 m ou plus), et par 8,5 pour la représentation des héros par l'allongement exagéré des jambes¹⁶.

16 • Cf. PARRAMON J. M., *Comment dessiner un corps humain*, pp 8-12.

Si le nombre de 7,5 avait été retenu, la taille du Christ obtenue devrait être de l'ordre de 1,88 m, ce qui de toute façon reste une grande taille, mais cela indique que le coefficient multiplicateur de 7,5 est mauvais car la taille est alors largement supérieure à 1,70 m : il doit être de 8.

La taille obtenue par calcul à partir des proportions reconstituées de la tête ne reste qu'une approche de la réalité avec une précision qui reste à évaluer car elle ne peut présenter le caractère d'une mesure précise « à la toise ». De plus, l'effet multiplicateur du mode de calcul est une source possible d'amplification des imprécisions de mesures inhérentes sur une reproduction.

- L'amplification est de 28 ($\times 3,5 \times 8$) en ayant pour base de calcul la dimension d'un des 3 étages de la face. Dans ce cas, 1 mm d'erreur dans notre mesure entraîne un changement de taille de 2,8 cm.

- Si nous partons de la mesure obtenue sur l'espace qui sépare la ligne bi-pupillaire/contour inférieur du menton, l'amplification de l'erreur sera multipliée par 16 ($\times 2 \times 8$). Une erreur de mesure de 1 mm entraîne une erreur de taille de 1,6 cm.

Conscient de ce problème, et ayant en mémoire l'estimation de la taille de 1,78 m, l'étude a été reprise et vérifiée plusieurs fois (positionnements des points faciaux et mesures). Pour certains points de repère difficiles à positionner, il a été utilisé des méthodes de recouplement qui ont permis de préciser leur position. Il a ainsi été estimé que les erreurs de relevé des points ne pouvaient pas être supérieures à +/- 1,5 mm, ce qui entraîne une erreur d'évaluation de taille de +/- 2,4 cm à +/- 4,5 cm selon le mode de calcul utilisé, ce qui, on s'en rend compte, ne change pas de beaucoup la taille obtenue par le calcul, lequel, répétons-le, n'est qu'une évaluation qui donne cependant un ordre de grandeur précis.

Confirmation de la taille

1. À partir des proportions du corps :

Nous avons voulu vérifier la taille du Christ sur le Linceul de Turin à partir d'un abord anthropométrique différent du visage¹⁷ : **le pubis se situe anatomiquement exactement au milieu du corps** (fig. 14). Sur la reproduction entière du Linceul de Turin dans l'iconographie de la restauration de 2002 sur laquelle nous avons trouvé l'échelle de →

17 • Cf. PARRAMON, *Comment dessiner le corps humain*, op. Cit., pp 10-13; *Comment peindre le nu – Dimensions et proportions du corps humain*, pp. 61-67.

→ reproduction de l'image (1/4,66), nous avons pu mesurer la dimension séparant le pubis du sommet osseux de la tête¹⁸ (qui avait été déterminée avec exactitude dans la reconstitution du visage) et avons obtenu 20,30 cm. Cette dimension représente la $\frac{1}{2}$ taille, sa multiplication par 2 donne la taille entière sur la reproduction : 40,60 cm. Multipliée par l'échelle 4,66, on obtient finalement la taille de 189,20 cm. Il devient nécessaire de corriger cette évaluation car il est acquis que l'homme du Linceul avait bien la tête penchée en avant de 25°, ce qui diminue d'autant sa taille : la diminution de la distance bouche-articulation sterno-claviculaire de 16 cm sur un sujet de 1,78 m¹⁹, se réduit alors de 9 cm. Il convient donc d'ajouter aux 189,20 cm environ 10 à 11 cm, ce qui donne une taille de 199,20 à 200,20 cm.

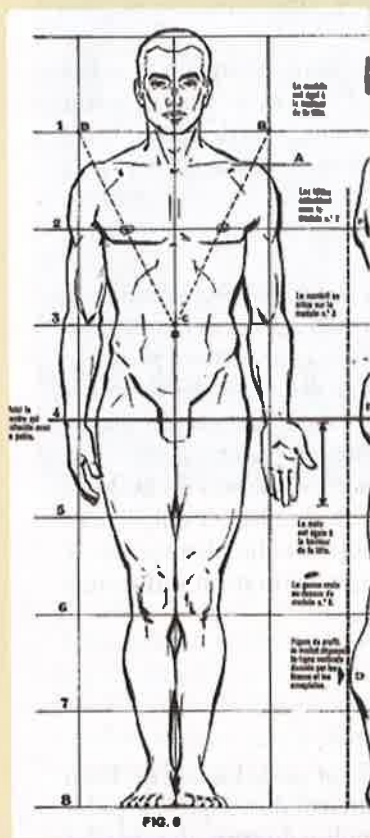


Fig. 14

Remarquons que la position exacte du pubis présente une certaine imprécision, puisqu'il est recouvert par les mains croisées par dessus. Pour résoudre cette difficulté, nous avons, à l'aide d'un compas dont la pointe est positionné sur le coude, placé l'enclouement du poignet dans l'axe du corps (il se situe plus précisément dans la jonction main/poignet, laquelle, lorsque le bras est tendu le long du corps, se trouve à la hauteur du pubis). Il a ainsi été facile de le situer avec précision. Remarquons que l'erreur de mesure ne doit pas dépasser +/- 2 mm, ce qui donne une erreur de taille de +/-

18 • Étant donné que les pieds ne sont pas « à plat » mais allongés dans l'alignement du corps, et qu'il manque une bonne partie de leur image, il est impossible d'obtenir une mesure crédible du corps entier par cette voie, tant l'image est porteuse d'imprécision dans ce mode.
19 • Nous n'avons pas eu l'occasion de mesurer cette distance sur un sujet d'une taille de 2 mètres. Il est probable que cette mesure est de l'ordre de 20 cm.

1,86 cm. La taille obtenue se trouve bien en corrélation avec les tailles déterminées par les deux autres approches.

2. À partir de la proportion de la main :

Cette dernière vérification de la taille présente un intérêt non négligeable : la grandeur de la main (extrémité du majeur/ligne du poignet) est la même que la hauteur du visage. Sur le Linceul, seule la main gauche est visible en entier mais les doigts sont recroquevillés.

Comme la proportion de la main est connue, il est facile de la reconstituer puisque la main est divisée en deux parties égales (fig. 15) : la longueur du majeur (extrémité - naissance du doigt) est la même que la longueur de la main sans les doigts (de la naissance du doigt au poignet).

Les doigts allongés de la main droite située sous la main gauche permettent de retrouver la demie taille de la main qui, multipliée par 2, doit correspondre à la hauteur du visage, ce qui est le cas. Cela confirme indirectement la très grande taille du Christ selon le Linceul.

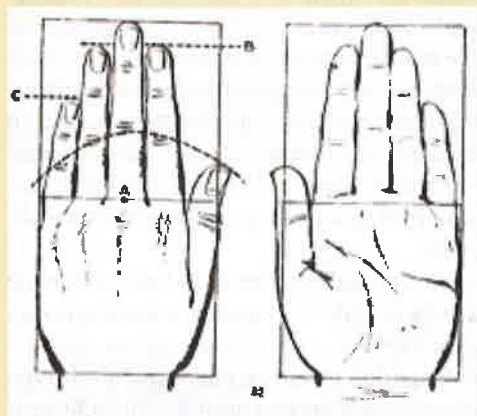


Fig. 15



→ Ainsi confirmée par quatre abords différents, il en ressort que la taille du Christ est très grande, aux alentours de 1,95 - 2 mètres.

Maintenant, nous pouvons affiner la forme de son visage : étant de haute stature, Jésus possède donc un visage un peu plus étroit proportionnellement que celui d'un individu de taille moyenne²⁰, ce qui semble se confirmer par la mesure du visage dans sa largeur au niveau des yeux, malgré une certaine imprécision du contour.

Essayons de recouper cette information par l'indice céphalique ou IC. Il se calcule selon la formule suivante :

IC = largeur maxi de la tête x 100 longueur maxi de la tête

Sur un individu de taille moyenne, l'IC se situe entre 75 et 80 ; c'est un « mésocéphale ». Si la largeur de la tête est plus importante (cas des personnes petites et trapues), il est supérieur à 80, c'est un « brachycéphale », c'est-à-dire que la plus grande longueur de sa tête ne dépasse pas de 1/8^{ème} sa plus grande largeur, autrement dit son crâne est peu allongé en arrière et sa face apparaît plus ronde. Si nous avons affaire à un individu plus grand et plus élancé, il présentera de face un crâne plus étroit : sa face paraîtra plus allongée et son IC devient inférieur à 75 ; sa plus grande longueur (sens antéropostérieur) peut être jusqu'à 1/4 plus longue que sa plus grande largeur (sens transversal). C'est alors un dolichocéphale.

Selon les dimensions reconstituées du diamètre de la boîte crânienne retrouvé dans le sens de la largeur et de la longueur, nous obtenons :
 $IC = 14,74 \times 10020,52 \times 2 = 68,49$

Cela confirme bien que le visage du Linceul est plus étroit que le type moyen, ce qui demeure en conformité avec sa grande taille. On peut donc considérer que la reconstitution de la taille des diamètres de la tête est bonne et peut être utilisée pour le positionnement des traces sanglantes situées à l'arrière de la tête.

Position des taches de sang occipitales

La distance rebord orbitaire/point occipital (partie la plus arrière de la tête)²¹ se trouve diamétralement opposée aux arcades sourcilières et représente la demie circonférence de la tête dans le sens antéro-postérieur. Cette distance a été calculée précédemment à **34,40 cm**.

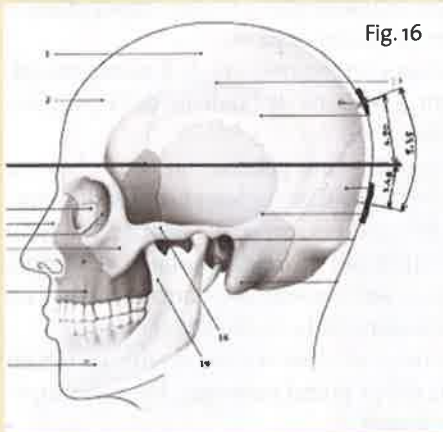
20 • Cf CLERCQ J.-M. , *Guide pratique d'homéopathie dentaire*, 'Les constitutions physiques (osseuses)'

21 • Le repère du rebord orbitaire nous est donné avec exactitude par la partie inférieure de la tache en forme d'épsilon et, pour l'arrière crânien, par le milieu de la tache médiane.

Mais pour bien positionner les taches de sang occipitales, une incertitude demeure : la toile était-elle bien au contact du sommet de la tête du fait de l'absence d'image ?²².

En nous référant à l'iconographie de la restauration de 2002 qui est à l'échelle de 1/4,66 cm, nous mesurons la distance dans son axe médian qui sépare la ligne inter-sourcilière au milieu de la série des taches punctiformes : 7,6 cm pour la partie supérieure et 8,4 cm pour sa partie inférieure de la tache de sang centrale. Remise à l'échelle 1/1, nous obtenons : **35,41 cm à 39,14 cm, avec une longueur de coulée de 3,73 cm**. Cela indique que cette série de blessures sanglantes provoquées par le système épineux se situe environ à 1,01 cm (35,41 cm – 34,40 cm) en dessous de la partie la plus arrière de la tête (juste au-dessus de la protubérance occipitale externe), ce qui permet de bien coincer le système épineux assimilé à une couronne d'épines (fig. 16). Ces dimensions confirment aussi que la toile était bien en contact avec la tête sur tout son pourtour antéropostérieur²³, sinon les taches se seraient situées plus bas.

Il ne faut pas oublier les autres taches de sang du cuir chevelu situées



au-dessus de cette série. Elles se situent pour les plus éloignées sur un arc de cercle parallèle à l'horizontal, distant de 18 mm de la tache de référence, ce qui donne, en convertissant à l'échelle 1/1 (1,8 x 4,66), une position de **8,38 cm plus haute** (vers le sommet de la tête, fig. 16). Nous pouvons ainsi positionner exactement toutes les

taches de sang dans le sens antéropostérieur (fig. 17). →

22 • Nous avons essayé de trouver confirmation de la toile bien tendue à partir des mesures épaules (vues de face)- sommet de la tête-épaules (vues de dos). Mais l'imprécision des repères anatomiques des épaules permet simplement de dire que cela n'entre pas en contradiction avec l'hypothèse d'une toile bien tendue et au contact de la tête.

23 • Placée plus haut, la couronne ne tenait pas et placée plus bas, elle arrivait sur la nuque.

- • Il se déduit que le système comprenant des éléments pointus (attribué à une couronne épineuse) avait bien la forme d'une couronne et qu'il avait été placé ou plutôt coincé sous la partie occipitale la plus arrière du crâne, juste au-dessus du rebord de la protubérance occipitale externe (ou bosse occipitale) de manière à mieux tenir (il y a un effet d'élasticité suite à la souplesse des tiges végétales hérissées d'épines), ce qui semble logique.

Position des taches de sang sur le front et les côtés de la tête (fig. 17)

Il n'est pas nécessaire de refaire des calculs de positionnement, l'observation directe de l'image suffit. Seules, les coulées sanguines projetées sur les cheveux sont à resituer.

- La coulée de sang en forme d'épsilon d'une longueur de 4,5 cm, se situe près de l'axe médian et son origine se situe à 3 cm de la racine des cheveux. Il n'est pas certain que ce fut la même épine qui provoqua cette forme d'épsilon, car la coulée dans ce cas eut été droite ou, tout au plus, en légère forme de point d'interrogation. Cette coulée est donc vraisemblablement le résultat d'une confluence provoquée par une seconde coulée sanguine due à la pénétration dans le front d'une autre épine située un peu en dessous.

- Une autre épine a dû pénétrer dans l'extrémité de l'arcade sourcilière gauche ; elle est sûrement à l'origine de l'œdème de la paupière supérieure sur sa moitié gauche.

- Au-dessus de cette arcade sourcilière gauche, on peut observer deux taches de sang de moindre intensité se projetant sur les cheveux : il s'agit de deux blessures du front situées respectivement à 6 et à 8 cm du milieu de la tête, à la jonction des muscles frontal et temporal. Entre cette zone et l'« epsilon », se trouvent deux autres taches peu marquées, dont l'une prend naissance à la racine des cheveux.

- Sur le côté droit du front, on peut observer une double coulée en forme de « V » inversé dont le début prend naissance à son 1/3 supérieur et à 5,5 cm du milieu du visage.

- Par contre, les traces de sang que l'on voit descendre le long des cheveux sur les côtés de la tête, traces particulièrement visibles au côté droit du visage, sont en fait des coulées de sang situées sur le visage à environ 9 cm de l'axe médian du visage. Elles se situent sur la joue, à partir de l'arcade zygomatique.

- L'absence de taches de sang entre le haut du front et le haut de la zone occipitale, malgré le contact étroit de la toile sur toute la tête, montre que le système comportant des éléments pointus blessant le cuir chevelu n'a pas

affecté cette zone. Les traces sanglantes frontales et dorsales de la tête indiquent bien que le système était d'une forme circulaire.

- L'absence de coulées de sang sur les côtés de la tête, là où il n'y a pas d'image, montre à l'évidence que la toile ne fut pas en contact étroit avec le corps en cet endroit, car ce qui provoqua les blessures a dû entraîner d'inévitables saignements sur tout le pourtour²⁴, y compris sur les côtés latéraux.

BILAN DES INFORMATIONS COLLECTÉES

1. Informations données par le tracé de l'axe vertical (fig. 8) :

Nez : déviation de la pointe du nez vers la droite avec atténuation du contour de la narine droite accompagnée d'un gonflement de l'arête nasale et d'un abaissement léger de la pointe du nez vers la lèvre supérieure. Cela dénote une fracture nasale traumatique, le traumatisme ayant été porté sur le côté gauche du nez. Le nez présente en son milieu (mi-hauteur de l'arête nasale) une sorte de creux qui souligne le trait de la fracture nasale. La narine gauche apparaît décollée : peut-être était-elle coupée ou déchirée d'une manière traumatique.

Fig. 17 Repositionnement géométrico-anatomique des taches de sang



→

24 • Cela est peut-être dû au fait que lors de la mise en Linceul, il fut difficile de bien envelopper totalement la tête et que, faute de temps, cela fut réalisé sommairement. Un défaut de contact de la toile sur les côtés de la tête expliquerait cette absence de taches de sang alors qu'il est certain que le cuir chevelu sur ces zones a dû être blessé par la couronne d'épines. On peut aussi envisager que l'épaisseur de la chevelure en cet endroit aurait pu faire partiellement ou totalement obstacle au passage du sang, celui-ci ayant pu couler sous l'épaisseur des cheveux.

→ **Pommettes** : Gonflement important de la pommette droite, de l'aile du nez au rebord inférieur de l'orbite de l'œil droit. Cet œdème, lui aussi, ne peut être consécutif qu'à un traumatisme. La pommette gauche présente aussi un œdème, mais moins important.

Sillons naso-labiaux (sillon partant de l'aile du nez en direction du coin de la bouche, en passant au dessus de la lèvre) : le sillon naso-labial droit est prononcé, ce qui dénote un œdème de la lèvre supérieure du côté droit. Le sillon naso-labial gauche se trouve encore plus creusé indiquant un œdème encore plus important de la partie gauche de la lèvre supérieure. Ces œdèmes de la lèvre supérieure ne peuvent être que la conséquence de plusieurs coups reçus. La présence de la moustache masque le gonflement de la lèvre supérieure mais n'affecte en rien l'aspect des sillons naso-labiaux .

Pli mentonnier (marque la limite inférieure de la lèvre inférieure avec la menton) : il est prononcé et indique un œdème important de la lèvre inférieure, dont l'aspect apparaît atténué du fait de la présence de la barbe, consécutif à l'enfoncement d'une épine. En reportant la position du centre de l'œil (pupille), il apparaît que le bombé de la paupière supérieure gauche n'est pas centré par rapport à l'œil mais déporté vers le côté extérieur (par un œdème ?). Il se trouve certainement être la conséquence de la blessure ayant provoqué la coulée de sang en forme d'épsilon au-dessus du rebord orbitaire. Le rebord orbitaire gauche semble lui aussi présenter un œdème, mais moins important.

La hauteur de la face : correspond exactement à 3 fois la hauteur d'un des trois étages de la face, lesquels sont égaux entre eux. Cette base importante, en corrélation avec d'autres points anatomiques du visage et de leurs proportions harmonieuses, permet de se rendre compte qu'il n'existe pas de déformation de l'image faciale, et donc de calculer les autres dimensions dans le sens vertical, comme la hauteur de la tête. A partir de cette donnée, il a été possible d'évaluer avec une certaine précision la taille réelle de Jésus (environ 2 m.) et du crâne permettant de déduire la présence d'un système épineux de type couronne d'épines coincée juste en dessous du point occipital.

La barbe : elle présente l'aspect d'une barbe bifide. Mais on peut remarquer que l'absence de la touffe de poils qui lui donne cet aspect bi-pointe ne se situe pas dans l'axe de symétrie du visage.

2. Informations données par le tracé transversal

Il y a égalité de dimensions entre la largeur du nez (malgré sa fracture) - espace séparant les yeux - largeur de l'œil. Cela a permis

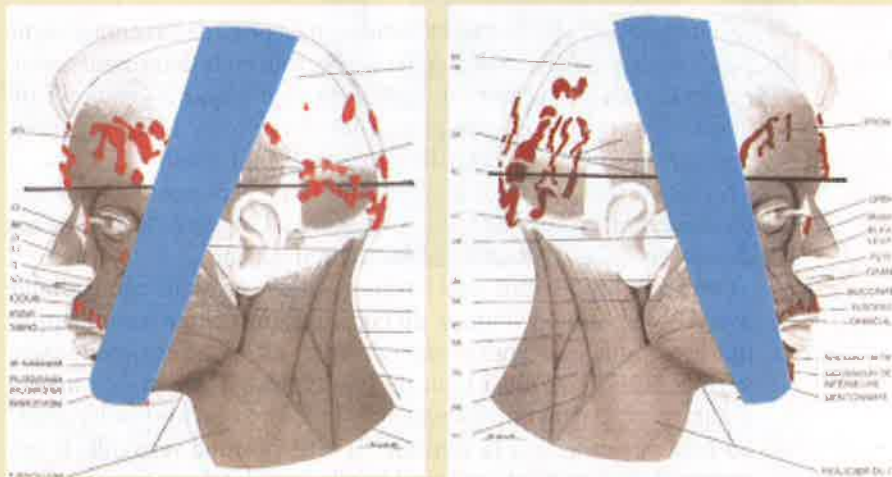
de reconstruire la largeur réelle du visage en relation harmonieuse dans ses dimensions verticales, ce qui a permis de constater que l'image s'arrête aux contours des pommettes et du début des joues.

3. Informations données dans le sens antéropostérieur

- Il a été montré que la toile du Linceul fut bien au contact de toute la tête dans son sens antéropostérieur, malgré l'absence d'image.
- Il a aussi été constaté que la toile du Linceul, bien qu'au contact de la tête, ne présente pas d'image de ses côtés, ni de traces ensanglantées. La cause pourrait en être due à un mauvais contact de la toile sur les côtés.
- Les traces ensanglantées furent la conséquence de la pose d'une forme « épineuse » ayant blessé le haut du front et le niveau de la zone occipitale légèrement sous le rebord occipital.
- Vu la disposition des taches de sang en arc de cercle, il s'enduit que l'Homme du Linceul a bien porté une couronne d'épines, et non « un casque » épineux²⁵.

4. Confrontation du positionnement des traces ensanglantées sur la tête avec l'hypothèse de la présence d'une mentonnière

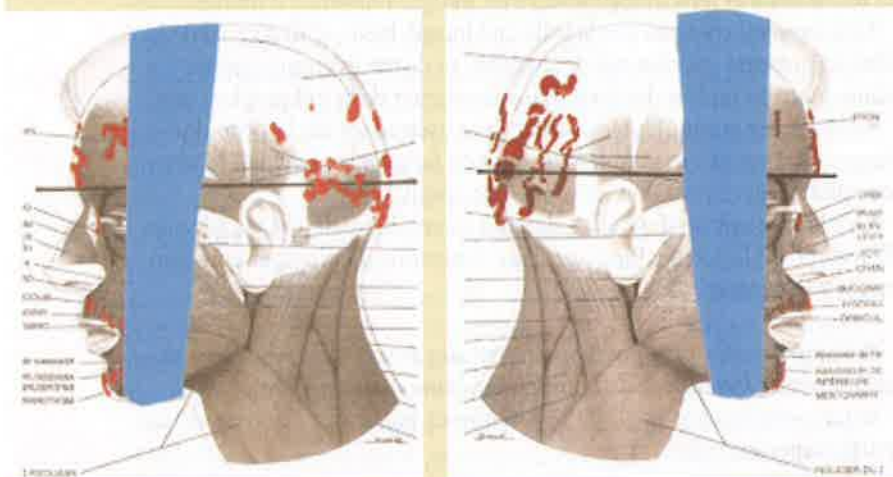
A-La mentonnière englobe le menton et passe par l'arrière de la partie supérieure de la tête:



25 • Comme certains l'affirment sans preuves, à la suite d'Antoine LEGRAND ; cf. son *Évangile et Linceul*, op. Cit., p 6.

→ Ce positionnement classique possède l'inconvénient de recouvrir la barbe et les coulées de sang des joues et des tempes, ce qui donnerait alors une image non compatible avec celle que nous possédons du Linceul.

B-La mentonnière passe derrière la barbe et sur l'avant de la partie supérieure de la tête :



Cette position plus avant est instable mais possède l'avantage de ne pas faire disparaître totalement la barbe, tout en la déformant certainement, mais il a surtout l'inconvénient de masquer les coulées sanguines des joues et encore plus celles des tempes. Nous obtenons toujours une image incompatible avec celle du Linceul.

En conclusion, il ressort que l'hypothèse de la présence d'une mentonnière n'est en aucun cas compatible avec l'image de la Sainte Face du Linceul. Elle est donc à exclure définitivement.

Cette conclusion offre aussi l'avantage d'être en totale compatibilité avec l'observation de l'image du corps du Linceul qui nous a appris que le corps de Jésus était en *rigor mortis*, c'est-à-dire en rigidité cadavérique indiquant ainsi l'inutilité de la pose d'une mentonnière; d'autre part, la tête étant fortement inclinée en avant (de l'ordre de 25° au final par rapport à la verticale²⁶); cette position verrouille la fermeture de la bouche et rend ainsi inutile l'emploi d'une mentonnière.

26 • Cf. J.-M. CLERCQ, *La Passion de Jésus*, pp. 49-50.

5. Autre éléments liés à l'analyse de l'image du visage

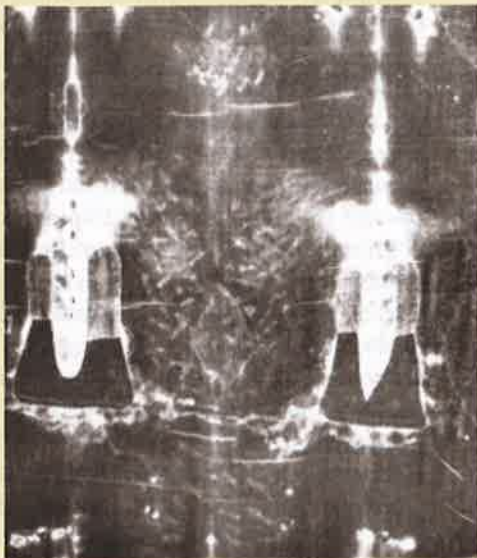
- La face que l'on voit est celle d'un homme encore jeune, dans la force de l'âge. Il est mort martyrisé avec l'aspect du visage calme et paisible. Sa tête est inclinée en avant de 25° par rapport à la verticale. Son identité est attribuée à JÉSUS de Nazareth.

- Les deux arcades sourcilières montrent un œdème par la présence d'une sorte de « grande ride » séparant les arcades du front et qui n'est en fait que le creux de la peau engendré par le gonflement des arcades.

- Il est admis, depuis 1993²⁷, que ce visage est celui d'un sémite duquel il représente toutes les caractéristiques et nous ne sommes pas étonné de voir les cheveux longs pendre sur le côté du visage.

- Sur la face dorsale, on aperçoit une natte de cheveux²⁸ descendant jusqu'au milieu des épaules (fig. 18). Elle est bien plus longue que la chevelure encadrant la face, ce qui est le signe distinctif d'un homme « nazir » (consacré à Dieu)²⁹.

Fig. 18 - La présence d'une natte de cheveux au milieu du dos :



27 • Communication de Rebecca J. Jackson au Symposium de Rome en 1993.

28 • Nous n'adhérons pas au point de vue de John H. Heller (1985) qui voudrait y voir un artéfact.

29 • En la traduction de l'évangile de Saint Jean par Claude Tresmontant, dans le passage de l'arrestation de Jésus au mont des Oliviers par les gardes du Temple, nous pouvons lire ceci : « *Qui cherchez-vous ? Et ils lui ont répondu : Ieschoua ha-nôtzéri* », autrement dit : « Jésus, le consacré qui détient la doctrine et ne la communique qu'à des disciples choisis ». Cette observation confirme donc bien la caractéristique attribué à Jésus de Nazareth dans l'Évangile de Jean.

→ **ANALYSE MÉDICO-LÉGALE DES INFORMATIONS
COLLECTÉES SUR LES TRAUMATISMES
ET LES PLAIES ENSANGLANTÉES**

• L'homme est mort dans la force de l'âge sous la torture. Les coulées de sang de la tête qui ont imprégné la toile n'étaient pas totalement coagulées, ce qui a permis leur report. Elles ne représentent certainement pas la totalité des écoulements car, si l'on s'en tient aux récits des Écritures, la pose de la couronne d'épines précéda de plusieurs heures la mise en linceul (environ 8 à 9 heures). Ces coulées ont donc eu largement le temps de coaguler. Il en résulte que celles qui sont visibles, en tant que report de matière sanguine, se sont écoulées peu de temps avant la mort. Ce report des saignements sur le Linceul et le retrait du corps 36 heures après la mort, donc avant le ramollissement des caillots sanguins, impose la déduction que ces derniers n'étaient pas totalement coagulés (alors que les écrits évangéliques situent la pose de la couronne d'épines au cours de la matinée). Ces coulées n'ont donc pu s'effectuer que sur la croix, ce qui indique que Jésus portait bien sa couronne d'épines sur la croix (ce que certains contestent). Nous en avons confirmation sur le Suaire d'Oviedo, relique étudiée par les médecins légistes espagnols³⁰. Ce Suaire qui a effectivement été posé sur la tête du Christ encore en croix aussitôt après le coup de lance, porte lui aussi les traces ensanglantées de la couronne d'épines, en particulier sur la zone occipitale. Le Christ, en asphyxie sur la croix avec une cage thoracique en totale hyperextension, ne put parler qu'en un souffle et, afin de pouvoir pousser son dernier cri d'agonie, a dû relever la tête en arrière ; il ne pouvait en être autrement. On peut donc considérer comme une certitude que c'est ce dernier mouvement de la tête qui a engendré un contact violent de la couronne d'épines sur le bois de la croix, d'où cette ultime coulée sanguine. L'enlèvement de la couronne aura par ailleurs permis au sang, resté comprimé par les épines dans les plaies du cuir chevelu, de pouvoir s'écouler.

• Si, comme le montre l'analyse, la couronne d'épines était présente sur la tête de JÉSUS en croix, cela indique qu'elle avait certainement été enlevée pour faciliter le retrait de ses vêtements. Si cette

30 • « El Sudario de Oviedo y la Sindone de Turin, dos reliquias complementarias ? »

couronne avait été un casque, comme certains l'affirment, il aurait été difficile pour les soldats de reconstituer ce casque à chaque repose ; il était plus facile pour eux de faire une couronne³¹ qui se dépose et se repose facilement.

• Le visage au revers du Linceul montre que le sang qui s'est déposé sur la toile l'a traversé, et qu'au niveau de la chevelure, la toile est légèrement plus foncée la laissant se deviner. Cette coloration est liée à une imprégnation de la toile par un liquide biologique. Il ne peut pas s'agir du sérum sanguin car il serait alors autour d'une goutte de sang, ni provenir de la « sueur de sang » évoqué à Gethsémani, car il décrit une « hématurie ». L'hématurie est un trouble de la sécrétion sudorale de la peau qui se caractérise par une coloration rouge de la sueur liée à la présence du sang, plus exactement de la matière colorante du sang, sans les globules. C'est une forme d'hémorragie des capillaires : la matière colorante du sang passe à travers les vaisseaux capillaires de la peau et s'évacue par les pores en une sueur rouge ; il en aurait donc résulté une coloration carminée de toute la toile du Linceul de Turin en contact avec le corps. En réalité, la coloration au niveau de la chevelure n'a pu être provoquée que par de la sueur qui aura imprégné les cheveux. De fait, l'imprégnation de la chevelure par la sueur ayant taché la toile des deux côtés ne peut s'expliquer que par une mort par crucifixion. En effet, celle-ci entraîne une augmentation considérable de la température du corps qui atteint alors 41°. Avec les contractures (isotoniques) des muscles dues aux crampes, la totalité de l'énergie musculaire va se transformer en chaleur et l'organisme met alors en œuvre un mécanisme de refroidissement par radiation et par une transpiration intense (réalisé par la dilatation des vaisseaux sous-cutanés, au détriment de l'apport sanguin aux muscles) qui peut mouiller entièrement la chevelure. Cette sudation intense couvre tout le corps et la sueur est alors capable de couler jusqu'à terre. →

31 • Il est d'ailleurs étonnant de constater qu'Antoine Legrand, dont les compétences au sujet de Linceul étaient reconnues, optait pour cette hypothèse. Or, rien ne le laisse supposer la pose d'un 'casque' épineux sur la tête de Jésus : les évangélistes saint Jean (19,2), saint Matthieu (27,29) et saint Marc (15,16) précisent bien, en termes non équivoques, que les soldats « tressèrent une couronne d'épines ». Tresse-t-on un casque ? De plus, cette couronne faisait allusion à la royauté davidique et divine dont se réclamait Jésus et qui fut le motif de sa condamnation par les chefs du Temple. Un casque aurait plutôt été une allusion militaire. Nous ne trouvons donc aucun argument qui permettrait d'étayer l'hypothèse d'A. Legrand.

→ • L'inclinaison en avant de 25° de la tête de l'Homme du Linceul par rapport à l'axe de son corps montre que Jésus est décédé en position verticale et qu'il a été détaché en état de rigor mortis (rigidité cadavérique). L'image s'est formée lorsque le corps était couché (en position horizontale), ce qui est indiqué par le trajet des écoulements sanguins post mortem. Il reste alors à connaître pourquoi les cheveux pendent de chaque côté du visage exactement comme si le corps était en position verticale.

- Au niveau du nez : la fracture, qui a pu entraîner un saignement par les narines, a déclenché une obstruction de la respiration nasale par la survenue d'un œdème traumatique des muqueuses nasales accompagné de violentes douleurs irradiantes à la tête, au maxillaire supérieur et aux dents antéro-supérieures.

- Au niveau de la pommette droite : œdème traumatique accompagnée de douleurs et d'endolorissement.

- Au niveau du front : œdème traumatique des arcades sourcilières. Douleurs à des degrés divers provoquées par la pénétration des épines dans la peau et jusqu'au contact osseux. D'une manière générale, la peau de la tête ne possède pas une innervation particulière susceptible de déclencher de très violentes douleurs occasionnées par des blessures. Par contre, le type de vascularisation du cuir chevelu occasionne parfois des saignements importants qui ne sont pas toujours en rapport avec le traumatisme subi. La blessure du rebord orbitaire gauche est certainement celle qui, de la face, aura été la plus douloureuse. Le traumatisme qui avait déclenché la coulée sanguine en forme d'épsilon a provoqué une lésion du muscle frontal et probablement aussi une effraction de la veine ou de l'artère faciale gauche dont le passage à ce niveau s'effectue à quelques millimètres de l'axe médian de la face, exactement à l'emplacement de la coulée de sang. Dans ce cas, le saignement aura été très important et le sang aura goutté sur le sol à partir du rebord orbitaire. Le muscle frontal, le sourcilier et probablement l'orbiculaire des paupières furent de toute façon lésés par la perforation située au niveau externe de l'orbite gauche. Notons enfin que les traces de saignements importants situées sur la gauche du front, à la limite des cheveux, sont probablement la conséquence d'une ou de plusieurs blessures de l'artère et/ou de la veine supra-trochléaire et supra-orbitaire avec une possible lésion des nerfs du même nom.

- Au niveau des yeux : la paupière supérieure gauche présente un fort gonflement qui ne semble pas en relation avec le traumatisme pro-

voqué par la pénétration de l'épine au dessus de rebord orbitaire, mais plutôt la conséquence d'un coup reçu. Il en est de même pour l'œil droit tuméfié à la suite de coups reçus. Il a été découvert et confirmé la présence de larmes conjonctivales³² dans les coins de cet œil droit. Elles ont pour origine un épanchement de liquide conjonctival, phénomène qui peut continuer après la mort. Le liquide s'accumule dans le creux du coin de l'œil lorsque le corps se trouve en position horizontale. À noter que cet épanchement se retrouve aussi lorsque le décès survient à la suite ou accompagné d'une insuffisance rénale et d'une acidose élevée, ce qui était le cas d'après le récit de la Passion. La présence de ces larmes a été confirmée par une élaboration informatique³³ : il semblerait que la présence de ce liquide conjonctival ait fait obstacle à la formation de l'image.

- Au niveau des tempes (côtés du front): les coulées sanguines montrent un saignement dont la coulée a été perturbée par la présence des cheveux. Il n'y a pas d'innervation particulière en ces endroits, donc les douleurs auront été identiques à celles provoquées par les traumatismes du muscle frontal, et peut-être du temporo-pariétal, occasionnés par des objets pointus. Au niveau vasculaire, il faut noter la proximité des rameaux des artères et des veines temporales superficielles (rameaux frontal et temporal moyen). Il n'est pas exclu que l'une ou l'autre des veines et des artères fut touchée sur le côté gauche comme le laissent supposer les traces de saignements abondants que l'on peut constater, malgré la présence de la chevelure.

- Au niveau de la zone occipitale : la série de taches de sang punctiformes de l'arrière de la tête semble se situer, pour l'essentiel, juste au-dessus de la protubérance occipitale externe, ce qui a évité un grand traumatisme des insertions des muscles puissants et nombreux qui prennent naissance sous le rebord occipital (trapèze, splénus de la tête, le sterno-cléido-mastoïdien), ce qui aurait alors interdit tout mouvement de la tête, en particulier dans le sens de rotation latérale, sous peine de surajouter d'atroces douleurs. Mais on peut aussi penser que les épines les plus longues avaient pu piquer ce massif musculaire puissant du haut de la nuque et le traumatiser dans une forme →

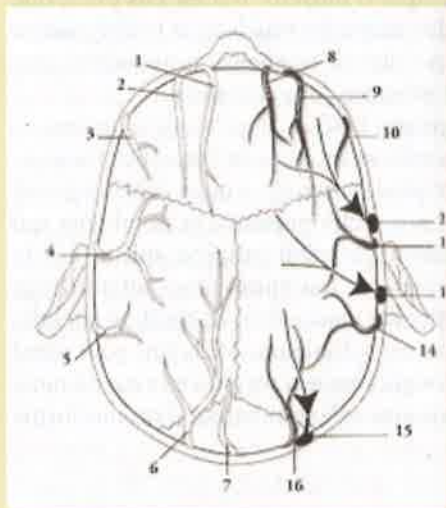
32 • Communication de Aldo Guerreschi au congrès d'Oviato en 2000. RILT n°23, pp 2-4.

33 • Réalisée par le Professeur Balossino du Service informatique de l'Université de Turin.

→ qui reste à définir. Cependant, la topographie des plaies montre que ce furent essentiellement le cuir chevelu, le muscle peaucier occipital et l'aponévrose du muscle occipito-frontal qui ont été touchés. La concentration des plaies ne permet pas d'exclure que des rameaux des artères ou des veines occipitales, droite et gauche, furent touchés (ce qui expliquerait les saignements abondants et bien visibles ayant traversé l'épaisseur de la chevelure), ainsi que des rameaux nerveux droite et gauche du grand nerf occipital et du 3^{ème} nerf occipital, auquel cas des douleurs névralgiques se seront surajoutées aux traumatismes des blessures.

- Au niveau de la barbe : son aspect bifide ne découle pas de la fantaisie d'une taille à but esthétique, car alors elle serait centrée. L'absence de cette touffe de poils désaxée vers le côté gauche n'a pu être provoquée par un arrachement dont l'origine doit être recherchée dans les sévices subis par Jésus de Nazareth lors de sa Passion. Ce geste aurait alors été effectué lors du jugement devant le Sanhédrin³⁴ en application de la loi judaïque : lorsqu'un homme était condamné pour blasphème, les membres du Sanhédrin se précipitaient sur lui →

Fig. 19 Nerfs (à G) et vaisseaux (à D) du cuir chevelu



34 • Ce sujet a aussi été évoqué par Dominique Daguet dans le n° 32 de la RILT, ainsi que dans son ouvrage « *Le Linceul de Jésus de Nazareth, cinquième Évangile?* »

Fig. 20 Artères superficielles

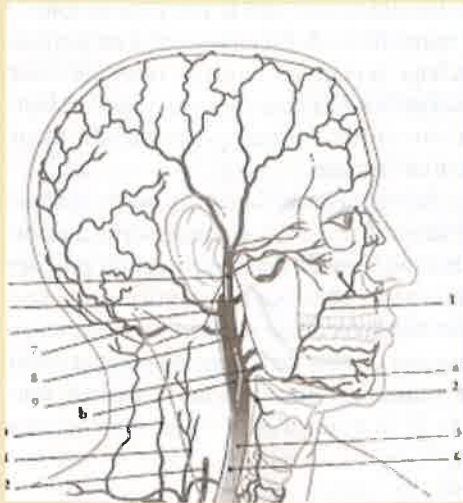
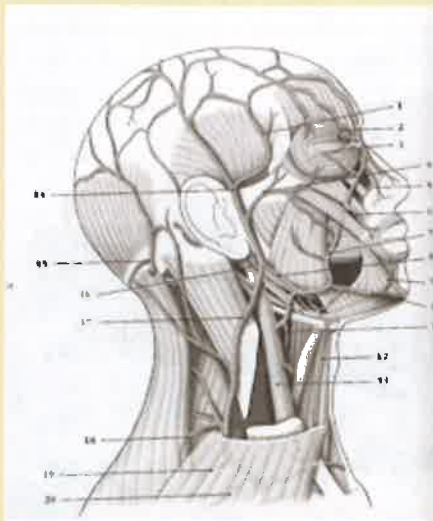


Fig. 21 Veines superficielles



→ pour le frapper et lui arracher une touffe de poils de barbe pour que le motif de sa condamnation fût clairement visible aux yeux de tous³⁵. Étant effectué de face par la main droite de l'intervenant, il est normal que ce geste décentre l'arrachage vers le côté droit de celui qui saisit les poils de la barbe pour les arracher. Cet arrachement de poils a bien sûr dû provoquer des douleurs traumatiques qui se transforment ensuite en une forte sensation de brûlure.

Un dernier point à préciser : la longueur de la main ayant été reconstituée, il a été possible de positionner (fig 22) la porte de sortie du clou de la crucifixion : la tache de sang issue de l'enclouement du poignet garde la trace du clou à pan carré utilisé (ce qui confirme que son retrait avait été effectué post mortem). Il se situe exactement entre 3,12 cm et 3,4 cm de la projection dorsale de la ligne du poignet selon le mode de calcul que nous avons déjà utilisé. Nous laissons le soin aux anatomistes spécialisés de la main d'en tirer les conclusions médico-légales.

Positionnement du trou de sortie du clou par rapport à la ligne du pli du poignet dont la projection a été tracée sur le dos de la main d'un individu mesurant 1,90 m.



35 • On peut alors affirmer la réalisation de la prophétie d'Isaïe (50, 6-7): « J'ai présenté... mes joues à ceux qui m'arrachaient la barbe. Je n'ai pas protégé mon visage des outrages et des crachats. »

CONCLUSION

Il apparaît, à l'étude de la face de l'Homme du Linceul de Turin, que l'aspect de son visage est celui d'une personne décédée en position verticale, la tête étant inclinée en avant de 25° par rapport à l'axe de son corps. Ce visage est empreint d'une beauté inconnue en opposition totale avec les visages déformés par la douleur qui se rencontrent chez des personnes décédées au cours de sévices et de tortures violentes. Il est calme, majestueux, paisible et détendu, rayonnant d'une surprenante beauté intérieure et mystique.

Avec sa barbe, ses cheveux longs flottant sur les côtés et sa natte de cheveux dans le dos, il apparaît comme le Visage d'un homme encore jeune, un religieux sémite dans la force de l'âge. À l'examen, on découvre qu'il possède les proportions harmonieuses attribuées aux hommes de très grande taille, bien proportionnées malgré les particularités apparentes d'une face étroite parce qu'il ne possède pas la représentation de ses côtés à partir des pommettes, particularité qui lui confère cette expression bien singulière et unique que l'on ne retrouve que dans la tradition des icônes byzantines représentant, depuis leur origine, la Sainte Face du Seigneur Jésus.

La tête présente des traces traumatiques de deux natures : des coups et des blessures punctiformes :

a-Le visage, par ses différents œdèmes et la fracture du nez, laisse à penser qu'il a été roué de coups de toute nature.

b-Les plaies présentes sur la tête laissent apparaître des concentrations de blessures punctiformes provoquées par un système composé d'éléments pointus, de type « couronne d'épines », ayant entraîné des saignements très abondants particulièrement concentrés sur le front et sur la partie occipitale. De tels saignements laissent comprendre que ces traumatismes d'effraction ont provoqué des douleurs aiguës qui n'avaient pas pu s'atténuer d'une manière significative tant que la couronne était portée. Pareils trau- →

→ matismes auront certainement entraîné des perforations veineuses et artérielles du système circulatoire, compte tenu des saignements observés. Ils durent aussi toucher des rameaux du système nerveux occipital étant donné la concentration des blessures, auquel cas des douleurs névralgiques d'une intensité plus ou moins violente se seront surajoutées aux douleurs d'effractions.

L'examen et l'analyse médico-légaux des divers traumatismes et blessures, traduits sur l'image de la face et par le report sanguin sur la toile des blessures sanglantes, visibles sur la toile, montrent que ces traumatismes et blessures correspondent à des écoulements qui n'ont pas eu le temps de totalement coaguler avant la mort, ce qui laisse supposer la présence de la couronne d'épines sur la croix. Ils sont conformes aux traitements subis par Jésus de Nazareth tels qu'ils sont relatés – ou prophétisés – dans les Saintes Écritures, à savoir : coups sur le visage, poils de barbe arrachés, pose d'une couronne d'épines et mort survenue en position verticale (sur une croix). ●

Docteur Jean-Maurice CLERCQ

Quelques hommes connus de grande taille

- 1-Joachin (ou Joakim) Noah, fils du champion de tennis et chanteur, champion de Basket : 2m09
- 2-Teddy Riner, champion du monde de Judo 2011 : 2m04
- 3-Dominique Douillet (champion de judo) : 1m96
- 4-Jacques Chirac (ex Pdt de la République) : 1m90
- 5-Dominique de Villepin (son ex-1^{er} ministre) : 1m94
- 6-Charles de gaulle : 1m93
- 7-Nelson Mandela : 1m93
- 8-Oussama Ben Laden : 1m98
- 9-Prince Felipe (Espagne) : 1m97
- 10-Pierre le grand (Tsar de Russie) : 2m00
- 11-Louis XVI : 1m90
- 12-François 1^{er} : 2m06
- 13-Charlemagne : 1m93

BIBLIOGRAPHIE

- **BERGEYRON Patrice Dr.**, *Indépendantaire – Esthétique : le sourire dans le visage, les trois étages*, n°23, décembre 2004, pp 27-29.
- **CHALAVOUX Robert**, *Nombre d'or, nature et œuvre humaine*, Chalagam Édition ; juillet 2004.
- **CLERCQ Jean-Maurice Dr.**, *Guide pratique d'homéopathie dentaire, Les constitutions osseuses*, Éd. F-X de Guibert, 1997, Coll. Écologie Humaine.
- **CLERCQ Jean-Maurice, Dr.**, *La Passion de Jésus, de Gethsémani au Sépulcre*, Éd. F-X de Guibert ; 2004.
- **CLERCQ Jean-Maurice, Dr.**, *Les grandes reliques du Christ*, Éd. F-X de Guibert, 2007. Compte rendu du V^{ème} Congrès de l'AFIO (Association française de l'identification odontologique) : « La reconstruction faciale » ; Communication n°3, Poitiers, 6-7 octobre 1995. Tortora & Grabowski, Principe d'Anatomie et de physiologie, De Boeck Université, 1994 ; les fig. 16 & 17 (droite) sont tirées de cet ouvrage.
- **FRONTY Pierre et al**, *L'identification estimative 1^{ère} partie*, Les Cahiers d'odontologie Médico-légale, Atlantique, 2005.
- **GEORGET et al**, *L'identification comparative*. Les Cahiers d'odontologie Médico-légale, Atlantique, 2001.
- **GEORGET et al**, *L'identification estimative 2^{ème} partie*, Les Cahiers d'odontologie Médico-légale, Atlantique, 2007.
- **GHIBERTI Giuseppe**, *Sindone le immagini*, ODPF, 2002.
- **HAEGEL P.**, *Schémas récapitulatifs d'anatomie des principales régions de la tête et du cou*, Librairie Maloine.
- **JACKSON Rebecca J.** « Hasadeen Hakadosh : The Holy Shroud in hebrew », in *L'identification scientifique de l'Homme du Linceul, Jésus de Nazareth*, Actes du Symposium Scientifique International de Rome, organisé par le C.I.E.L.T., 1993, Éditions F-X de Guibert, 1995, pp27-33.
- **KAMINA Pierre**, *Anatomie clinique, Tête, Cou, Dos*, Édition Maloine, 2006, 3^e édit., t. 2, les Fig. 19 ; 20 et 21 sont tirées de cet ouvrage.
- **LEGRAND Antoine**, *Évangile et Linceul La fiche anthropométrique de Jésus*, Éd. F-X de Guibert, 1998.
- **PARRAMON José Maria**, *Comment dessiner une tête et faire un portrait*, Bordas, 1970, coll. « Activités Artistiques ».
- **PARRARON José Maria**, *Comment dessiner le corps humain*, Bordas, 1970, coll. « Activités Artistiques ».
- **PARRARON José Maria**, *Comment peindre le nu*, Bordas, 1970, coll. « Activités Artistiques ».
- **RILT** (Revue Internationale du Linceul de Turin), n°32, avril 2009, p. 9, éditée par le C.I.E.L.T (Centre International d'Études sur le Linceul de Turin), 50 Avenue des Ternes, 75017 Paris,
- **TRESMONTANT Claude**, *Évangile de Jean*, Éd. F-X de Guibert, 1994, nouvelle édit. revue et corrigée, pp. 97-98 & 294.

Étude de l'enclouage des pieds

ÉTUDE RÉALISÉE PAR
Pierre MÉRAT

Le but de ce travail est de déterminer par l'examen des taches de sang laissées sur le Linceul, si les pieds furent fixés par des clous, un ou plusieurs, côte à côte, ou l'un sur l'autre.

Recherche historique sur la crucifixion

Une recherche sur l'histoire de la crucifixion nous indique que la plus ancienne allusion à ce supplice se trouve dans le Deutéronome, 21-23. L'auteur évoque l'infamie de la suspension du condamné sur « l'arbre de la croix » et l'obligation de l'ensevelir avant la nuit.

- La stèle du code d'Hammourabi (1750 BC) nous indique que cette pratique était déjà en usage à cette époque.
- Hérodote est l'historien grec qui nous renseigne le premier sur ce supplice qu'il attribue aux Perses et également aux Indiens, aux Assyriens, aux Scythes, aux Taureins, aux Celtes. Nombreux sont les exemples qu'il donne de victimes clouées sur les planches désignées par le terme de "tympanon" ou quelquefois de poteau "stauros".
- Aristophane dans les Thesmophories dit que Ménélas est "cloué sur les planches"
- Xanthippe fit crucifier le satrape Artayctes par des clous "sur des planches".
- Platon l'atteste dans son Gorgias ainsi que dans « La République » par la bouche de Glaucon.
- Plaute, un peu plus tard dans sa comédie "Mostellaria" (acte II

Sc.I vers 12,13) « Je donnerai un talent au premier qui aura escaladé le gibet, mais à condition qu'on lui cloue deux fois les pieds et deux fois les bras. » traduction ERNOUÏ et également Juste Lipse, *De Cruce*, liv II cap.XIX (xvi S.)

- Xénophon, autre grec dans son *Anabase* qui relate les campagnes d'Alexandre le Grand, le blâme d'avoir usé si largement de ce supplice.

Se succèdent ensuite les auteurs latin. Ils sont très nombreux à avoir écrit sur la crucifixion et on ne peut les citer tous, d'autant qu'ils apportent peu à notre travail, en restant très imprécis sur la technique pratiquée. De tous ces auteurs se dégage le même sentiment d'horreur et de dégoût pour ce châtement barbare. Le général Crassus est bien connu pour avoir maté la révolte des esclaves menés par Spartacus : il aurait crucifié des milliers de rebelles le long de la route de Rome à Capoue. (73-71 BC). Cicéron écrit que c'est un mot à ne pas prononcer, une pensée à ne pas laisser naître (*pro Rabirio, contre Verres*). Il semble que les Romains auraient pratiqué la crucifixion dès le 3^{ème} siècle BC, lors de la 2^{ème} guerre punique. Ils tenaient ce châtement des carthaginois.

Chez les Juifs, Flavius Josèphe évoque fréquemment ce supplice. Selon lui, Alexandre Jannaeus, roi de Juda, aurait fait crucifier 800 juifs, Simon bas Shetha, 80 femmes accusées de sorcelleries, et le Grand Prêtre Alcias 60 juifs à Jérusalem. Pendant le siège de Jérusalem par Titus, il y aurait eu 500 crucifixions par jour (*Guerre des juifs*).

Bien que les Juifs pratiquaient la lapidation plus souvent que la crucifixion, il est écrit dans le traité de la Mishna Sabbath VI 10 que parmi les objets que l'on pouvait porter avec soi le jour du Sabbath, il y avait le clou d'un crucifié.

Quelques précisions nous sont données à Rome par deux documents :

- Tabula Puteolana du 1^{er} S. AC, au musée de Naples, qui énumère en détail les fournitures à prévoir ainsi que le personnel nécessaire, mais sans indication du nombre de clous. Ce document présente un graffiti sur lequel le crucifié semble revêtu d'une peau de bête et fixé sur une croix par 4 clous aux mains et aux pieds.

- Un autre document, de la même époque, *Tabula Cumana* donne des règles plus précises encore, toujours en employant des clous mais sans en dire le nombre.

→

→ Pour conclure cette brève revue historique, nous citerons une découverte importante effectuée par le Dr. Haas de l'Université Hébraïque de Jérusalem en 1968, à Givat Ha Mivtar (*Les dossiers de l'Archéologie*, N°10 mai-juin 1975). Il s'agit de restes squelettiques humains, parmi lesquels deux calcanéum, cloués l'un sur l'autre par leur face latérale externe. Les pieds ont été tordus latéralement et fixés par un seul clou, dont la pointe s'est tordue en butant sur un nœud du bois. Dans le même ossuaire se trouvait un radius dont le bord axial était ébréché comme par le passage forcé d'un clou, enfoncé dans l'avant bras au dessus du poignet.

Toute tentative de donner une description exacte de ce supplice reste vaine, tant par le nombre de possibilités offertes au sadisme des bourreaux que par la pudeur semble-t-il des auteurs à évoquer ce châtement.

Les informations de ce chapitre historique ont donné lieu à de nombreuses publications. Nous avons consulté en particulier :

- Paul Vignon, « *Le Saint Suaire de Turin* » Masson éd. Il cite plusieurs vénérables Pères des premiers siècles qui optent tantôt pour trois clous tantôt pour quatre, mais quelles étaient leurs sources d'information ? La crucifixion fut interdite par l'empereur Constantin (272/337). Vignon cite également Nonnos de Panoplis en Égypte qui, au V^{ème} siècle, a écrit une paraphrase de l'évangile de Saint Jean dans laquelle il décrit avec force détails la crucifixion : « ... puis d'un seul et énorme clou qui traverse d'un même coup les deux extrémités, ils les percent ensemble et retiennent les pieds repliés l'un sur l'autre... » ce texte est une adaptation littéraire de l'évangile de saint Jean et n'a aucune valeur historique.

- De même Vignon cite encore Juste Lipse, né en 1540 dans le Brabant, humaniste, latiniste et professeur d'histoire et auteur de différentes œuvres sur la vie latine. Dans son ouvrage, *De Cruce*, il reproduit l'image d'un homme cloué sur un poteau droit et quinze autres illustrations représentant des hommes cloués à différentes formes de croix. Là encore on ne peut retenir ce texte écrit 500 ans après la mort du Christ sans aucune référence, comme un témoignage historique.

Il faut cependant indiquer que l'abolition de ce supplice par Constantin ne l'a pas fait totalement disparaître.

• Le Dr. Zugibe dans son livre dont nous reparlerons se réfère à plusieurs auteurs qui signalent la crucifixion en Syrie à l'époque des croisades, ou au Japon dont furent victimes 25 religieux à Nagasaki, ou encore plus récemment au Soudan, où 25 prêtres furent crucifiés en 1998. On ne peut évidemment être exhaustif et les témoignages sont très discrets.

Nous avons encore puisé d'importantes informations dans deux publications de Gino Zaninotto : *La tecnica della crucifissione romana* ed. Centro romano de Sindologia 2000 et *The Shroud and roman crucifixion*, The Turin Shroud, international scientific symposium ed. Effata Editrice, 2000.

Au terme de cette recherche historique, nous devons constater que les documents sont rares. La plupart des textes qui évoquent la crucifixion le font avec discrétion. Plaute et les auteurs latins parlent de clous mais aucun ne précise clairement s'il y en a trois ou quatre, et si les pieds sont fixés l'un sur l'autre ou côte à côte.

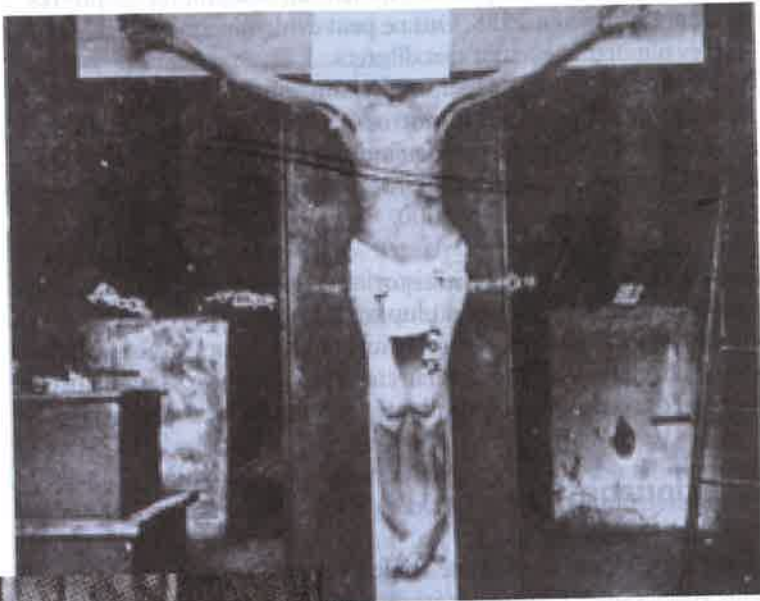
L'enclouage

Nous entreprenons donc cette étude en considérant que les taches de sang visibles sur le Linceul ont été provoquées par enclouage, avec pour but de déterminer si les pieds furent fixés côte à côte ou l'un sur l'autre.

La littérature contemporaine est assez pauvre en études anatomiques précises sur ce sujet. Nous avons retenu les travaux de trois auteurs, médecins, dont les connaissances anatomiques et les qualités d'observation offrent des études de grand intérêt, nous présenterons ensuite notre propre hypothèse.

Le docteur Pierre Barbet a réalisé à partir des années 1930 des travaux anatomiques que connaissent tous ceux qui s'intéressent au Linceul et si les avis diffèrent parfois du sien, sa méthode expérimentale est la première à avoir comparé l'anatomie avec les images offertes par le Linceul. La conclusion de son étude des taches de sang au niveau du pied est la suivante : « Un seul clou, traversant, dans sa partie postérieure les deuxièmes espaces inter métatarsiens, les deux pieds croisés, le gauche devant, le droit appliqué directement sur la croix. » →

→ Nous voulons retenir une remarque de Barbet qui nous semble importante et sera à l'origine de nos propres travaux; « *Il apparaît nettement que les pieds très croisés sur la croix, se sont écartés de leur position*



tout en restant croisés» Nous revenons donc sur cette remarque.

Le docteur Robert Bucklin anatomopathologiste américain a publié en 1984 une étude qu'il présente comme une véritable expertise médico-légale (*Shroud Spectrum International* 13, 3-8). Nous en citons ce passage :

« L'examineur observe qu'il y a une assez bonne empreinte du pied droit du fait que la plante de ce pied a été couverte de sang et a laissé une empreinte du talon comme des orteils. L'empreinte du pied gauche est moins nette de même qu'il faut remarquer que l'empreinte du mollet gauche est elle aussi moins nette. Ceci conforte l'idée que la jambe gauche a été tournée et croisée sur le cou de pied droit si bien que l'impression de ce pied est incomplète. Au centre de l'impression du pied droit on peut noter une lacune précise provoquée par un objet

pointu ayant pénétré le pied et en raison de la position des pieds, il est raisonnable de penser que le même objet a pénétré les deux pieds, après que le pied gauche fût placé sur le droit. » Le docteur Bucklin est donc partisan comme Barbet de l'enclouage des deux pieds placés le gauche sur le droit, avec un clou unique. Nous verrons plus loin qu'il est lui aussi tenant de l'asphyxie du crucifié.

Le docteur Zugibé, M. D, Ph. D. a publié en 2005, "*The crucifixion of Jésus, a forensic inquiry*" M. Evans and Company, Inc, NY 10017. Ce livre de 350 pages s'accompagne d'une importante bibliographie de près de 500 références. Le sujet est largement couvert mais principalement orienté vers la contestation de l'asphyxie qui aurait participé à la mort du Crucifié. L'auteur a réalisé une expérimentation avec l'aide de volontaires jeunes et vigoureux qui n'avaient subi ni la nuit d'agonie au Jardin des Oliviers, ni la flagellation, ni le portement d'un patibulum de de 50 kg environ, et sauf erreur de notre part, il ne semble pas que l'expérience ait duré trois heures. Le Dr. Zugibé fait aussi remarquer que les signes d'asphyxie qui sont indiscutables lorsque les bras sont attachés dans le prolongement du corps, ne le sont plus lorsque l'angulation des membres supérieurs s'écarte de la verticale. L'auteur ne donne pas de précision sur la position possible des pieds, l'un sur l'autre ou côte à côte, il a étudié les deux possibilités.

Nous avons insisté sur cette expérience de recherche des signes d'asphyxie, car notre travail que nous allons exposer maintenant repose sur cette hypothèse.

Le Dr. Barbet a publié dans son livre "*La Passion selon le chirurgien*" Apostolat des Éditions 1965, une photographie d'une crucifixion qu'il a réalisée sur un sujet préparé pour les études d'anatomie. Il s'agit d'une femme âgée, maigre et de poids apparemment très léger. Les pieds sont fixés le gauche sur le droit, par un clou placé semble-t-il dans la partie haute de l'espace inter-métatarsien comme Barbet l'explique dans son texte. Les pieds sont tordus en dedans vers l'axe du corps et semblent n'apporter qu'une fixation bien fragile. Nous pensons que la suspension par les bras entraîne une insuffisance respiratoire, par la distension des muscles inspiratoires supérieurs et l'abaissement du diaphragme. Ces deux effets se combinent pour gêner l'expiration et entraînent une accumulation de →

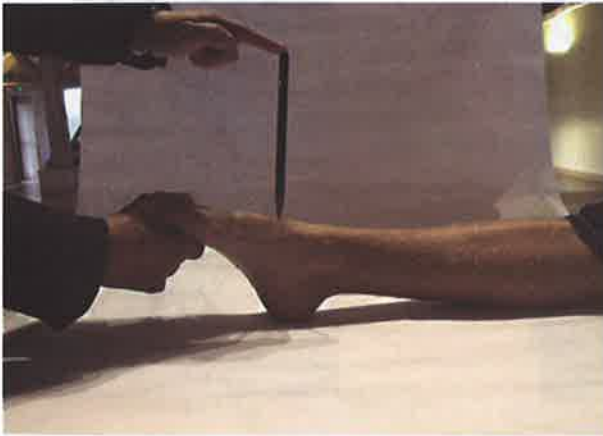
→ l'air résiduel dans les poumons avec appauvrissement du sang en oxygène et accumulation de gaz carbonique. L'acidose carbonique entraîne des sueurs abondantes qui exagèrent la déshydratation et l'hypovolémie. Ce supplice fut infligé en camps de concentration et les témoins obligés d'assister à cette torture ont rapporté que la sueur ruisselait sur le sol où elle formait comme une mare jusqu'à la mort. En imaginant cette situation, nous avons songé que le Christ sur la croix a parlé a plusieurs reprises, (« les sept paroles du Christ ») à voix forte, Il a dit qu'Il avait soif, et Il a poussé un grand cri en expirant. Il lui fallait donc une puissance expiratoire que seul un appui solide sous les pieds pouvait Lui donner et non cette fixation fragile que nous voyons sur la photographie de Barbet. Les bourreaux connaissaient ce besoin de respirer en se soulevant sur les pieds, c'est pourquoi ils brisaient les jambes de ceux qui résistaient trop longtemps à la mort. Cette ultime souffrance était aussi une mesure de clémence pour abrégé le supplice et hâter la mort, les auteurs anciens nous l'expliquent.



Nous avons donc pensé trouver un appui solide dans les tarse, comme Barbet l'avait trouvé, pour les mains, dans les carpes. Sur des sujets d'étude préparés pour les travaux de dissection, nous avons cherché un passage dans le cou de pied, en utilisant un clou de section carrée de 8 mm



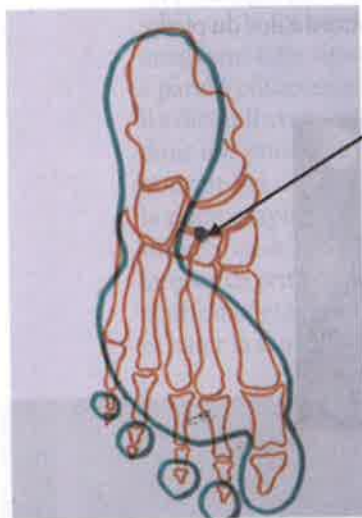
de côté, conduit à la main, afin de ne pas briser les os du tarse. En vain. C'est alors que, pensant à la position probable du supplicié couché sur le bois de la croix, nous avons contraint le pied gauche à s'appliquer et à se fléchir fortement en équin, c'est-à-dire en pointe (position que prennent les danseuses dans certaines figures) et, plaçant la pointe du clou sur la partie la plus saillante du dos du pied, nous avons pu l'enfoncer sans buter sur un os.



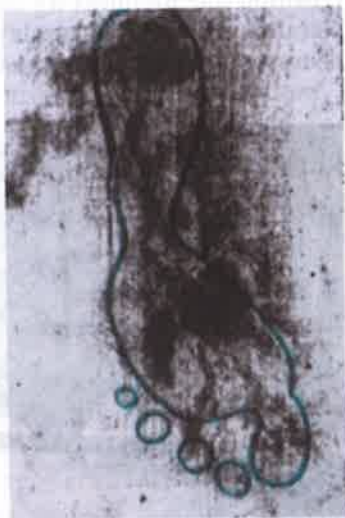
Deux légers coups de marteau ont fait apparaître la pointe du clou à la plante. Nous avons pu reporter ce pied gauche sur le pied droit et répéter l'opération, les deux pieds étant ainsi fixés par un seul clou. La dissection a montré que les clous étaient passés entre l'os scaphoïde en arrière et les deuxième et troisième cunéiformes en avant. Cette expérience a été répétée 18 fois sur 9 sujets différents. Quel rapport avec le Linceul de Turin ? Si nous considérons les taches qui maculent le linge à l'emplacement des pieds, on remarque que la tache du pied droit présente une grande analogie avec une empreinte plantaire. On peut réaliser celle-ci en appuyant sur un film radiographique un pied badigeonné de révélateur, et si on trace les contours de cette empreinte, on constate qu'elle cerne assez bien cette tache où on distingue maintenant la région du talon, la région des orteils, et la voûte plantaire.

Au centre de celle-ci, il existe une lacune blanche ovale, portant en son centre une tache noire. Reportons sur cette empreinte sanguine le dessin d'un squelette du pied et le point de passage du clou que la dissection nous a montré entre le scaphoïde en arrière et les cunéi-

→ formes en avant et nous tombons exactement sur cette petite tache noire. Ce passage ne correspond pas à un espace interosseux défini par les os voisins, mais à un passage forcé par le clou qui n'a brisé aucun os mais a marqué pourtant son trajet par un léger sillon.



Point de passage du clou



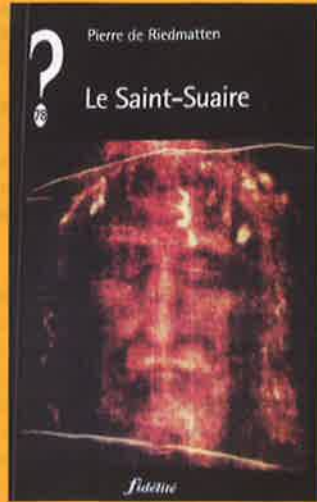
La tache sanguine du pied gauche est plus confuse et ne se prête pas à la même description. C'est la raison pour laquelle nous pensons que les deux pieds ont été fixés l'un sur l'autre, le contact entre la plante du pied gauche et le dos du pied droit aurait brouillé l'image sanguine.

Résumé: *L'Homme enveloppé dans le Linceul de Turin, a été crucifié par enclouage des pieds. Cette technique est attestée par les auteurs anciens et par la découverte des calcaneûms de Giv at Ha Miutar. Les deux pieds ont très probablement été fixés par un seul clou, le pied gauche sur le droit qui laisse sur le linge une empreinte très précise. La fixation a été réalisée à travers les os du tarse, ce qui assure une fixation très solide permettant les efforts de surrexion imposés par l'asphyxie. Le clou a traversé le tarse en forçant son passage sans fracture et a laissé sur le Linceul une tache noire au centre d'une lacune blanche qui se projette exactement sur l'espace interosseux décrit.*

Le Saint-Suaire

PIERRE DE RIEDMATTEN

Éd. Fidélité



Pierre de Riedmatten, Président de l'association *Montre-Nous Ton Visage*, nous donne cet ouvrage de la collection *Que penser de...* éd. Fidélité, procure 215, rue de Vaugirard, 15^{ème} arrt. Comme le veut l'esprit de la collection, c'est un ouvrage petit format A5 et peu épais, 142 pages. L'auteur a su condenser sous cette forme l'essentiel des connaissances sur le Saint Suaire. Le texte est clair, souvent schématique, expose les faits certains et les hypothèses qui le sont moins. Ce n'est pas un ouvrage de discussions, celui qui le voudra pourra approfondir tel sujet où un autre : ce livre n'a d'autre ambition que de livrer les connaissances de bases à d'éventuelles recherches plus approfondies et il y réussit parfaitement. **PM**

Les anciens numéros de cette revue sont encore disponibles. Leur contenu est toujours d'actualité. Complétez votre documentation sur le Linceul de Turin et soutenez l'action du CIELT. Prix professionnel : 3 numéros de la RILT pour 15 euros franco.

Merci de commander au moyen du bulletin d'abonnement

PRINCIPAUX ARTICLES DE CHAQUE NUMÉRO :

- N° 1** Les copies du Linceul • L'image de l'ombilic • Hoseph d'Arimathe, le saint Graal et l'icône d'Edesse
- N° 2** Des monnaies sur les yeux • Le Linceul, le Graal et la Champagne
- N° 3** La recherche d'écritures sur le Linceul • Pour en finir avec les thèses de MM. Ivanov et Kouznetsov sur le «rajeunissement» du carbone 14 du Linceul après l'incendie de 1532
- N° 4** Le suaire d'Oviédo
- N° 5** III^e symposium international (Nice 1997) • L'incendie de Turin d'avril 1997 • Le Suaire d'Oviédo n'est pas le soudarion johannique
- N° 6** Principes et règles de l'expertise: application au Linceul • La conservation du Linceul • Le Linceul de Turin et l'Évangile de saint Jean • Le Cardinal Ballesterero remet en cause les expériences au carbone 14 de 1988
- N° 7** L'occultation du 21 avril 1902 à l'Académie de sciences • Le suaire de Cahors ou « Sainte coiffe »
- N° 8-9** Les origines du CIELT • Saint Jean et le Linceul • Quelques hypothèses sur les causes de la mort de Jésus en Croix
- N° 10** Les thèses de MM. Ivanov et Kouznetsov rebondissent • Du Linceul de Turin à la tunique d'Argenteuil
- N° 11** Congrès de Turin (juin 1998) • À propos de l'absence des pouces sur l'image du Crucifié du Linceul • L'image du Messie et le bienheureux Daniel de Galash à Edesse • L'urnella du pape Jean VII et le Suaire
- N° 12** Débat: les traces d'écriture sur le Linceul, mirage ou réalité? • Réflexions à propos des « fantômes d'écriture » • Réponse à Robert Badinter • Robert de Clari
- N° 13** De nouvelles preuves pour le Suaire de Jésus • Congrès à Rome sur les reliques du Christ (mai 1999) • Examen de l'envers du Linceul • L'incendie de 1532 et le carbone 14
- N° 14** Jésus a-t-il signé le Linceul de son nom? • Le voyage de Geoffroy de Charny à Smyrne
- N° 15-16** Les découvertes du xx^e siècle (réunion publique Paris mai 1999) • Les dimensions du Linceul • Site internet • L'échantillon du Sindon de Constantinople conservé à Tolède? • Le témoignage des Clarisses de Chambéry en 1534 • Apostolat en Chine avec le Saint-Suaire • À propos de la formation de l'image sur le Linceul • Les effets de la carboxylation sur la datation
- N° 17** Symposium de Turin (mars 2000) • Témoin pour l'an 2000: le Linceul de Turin (réunion publique Paris mai 1999) • La passage du Saint-Suaire au château de Montfort • un témoignage antique sur le Linceul: le chrétien Zachée • Fides et Ratio • Jésus a-t-il signé le Linceul de son nom? (réponse) • Dossier: déchiffrera-t-on l'empreinte génétique de l'homme du Suaire? • L'analyse génétique des taches de sang du Linceul
- N° 18** Dossier: l'analyse physico-chimique • Les ostensions du Linceul dans l'histoire (réunion publique mai 1999)
- N° 19** Dossier médical: les causes de la mort • Découvertes photographiques sur le Linceul • L'ostension de Pie VII
- N° 20** Le Saint-Sépulcre de Jérusalem • Le Grand Khan et le Linceul • Dossier médical suite et fin • Auguste Coutin sculpteur du Christ
- N° 21** Le trésor de Saint-Marc de Venise • L'échantillon de Tolède (suite) • Dossier: Nature des images corporelles
- N° 22** La taille du Linceul • La blessure du poignet: nouvelle analyse photographique • Datation du Linceul
- N° 23** Les larmes au coin de l'œil droit • Histoire du Linceul jusqu'à environ 1350 • À propos des reliques de la Passion à la Sainte-Chapelle
- N° 24** 4^e symposium scientifique du CIELT • Le Méreau de Cluny • Le mystère de l'image
- N° 25** Le Codex Pray • Linceul 2002, la nouvelle image
- N° 26** La restauration de 2002 • Dossier « Soudarion » • Symposium Paris 2002 • La Passion de Mel Gibson
- N° 27** Le Saint-Suaire: l'actualité de ces trois dernières années • Réponse à *Science et Vie*
- N° 28** Nouvelles argumentations sur le C 14
- N° 29** Ulysse Chevalier: une « icône » qu'on abat!
- N° 30** À Dieu pour deux amis • Nouvelle interprétation de l'image du Linceul
- N° 31** Le traitement sismique sur le Linceul • La BBC et le carbone 14
- N° 32** Sanguis Christi
- N° 33/34** Le pli primitif • La bande latérale • L'inexplicable image
- N° 35** De Constantinople aux Templiers

Revue Internationale du Linceul de Turin

BULLETIN D'ABONNEMENT

à adresser avec votre règlement à C.I.E.L.T. 33, rue du Calvaire 92210 Saint-Cloud

B U L L E T I N D ' A B O N N E M E N T

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Je m'abonne à partir du prochain numéro – soit quatre numéros :
(37, 38, 39, 40) – soit la somme de : 30€

Abonnement de soutien : 45€

Je désire recevoir les anciens numéros suivants
(7,50 € par numéro, 15 € les trois)

N°1 / N°2 / N°3 / N°4 / N°5 / N°6 / N°7 / N°8 / N°9 / N°10
 N°11 / N°12 / N°13 / N°14 / N°15 / N°16 / N°17 / N°18 / N°19
 N°20 / N°21 / N°22 / N°23 / N°24 / N°25 / N°26 / N°27 / N°28 / N°29
 N°30 / N°31 / N°32 / N°33-34 / N°35

Je désire recevoir les Actes du symposium scientifique du CIELT de Nice
1997 (42 € franco)

Je verse un don de _____ € (reçu fiscal à partir de 20 €)

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant.

Le règlement se fait par chèque bancaire ou postal, à l'ordre du C.I.E.L.T.

Pour les abonnements émanant de non résidents en France, prière de régler par chèque bancaire en euros tiré sur une banque établie en France, ou par mandat postal international, ou par virement au compte suivant :

CIELT N°30004 01385 00007952977 02 BNP Agence Niel-Demours,
33, rue du Calvaire, 92210 Saint Cloud
IBAN FR 76 3000 4013 8500 0079 5297 702
BIC BNP AFRPPPT

Revue Internationale du Linceul de Turin

Subscription form

à adresser avec votre règlement à C.I.E.L.T. 33, rue du Calvaire 92210 Saint-Cloud

S U B S C R I P T I O N F O R M

Name: _____

Christian Name: _____

Adresse: _____

Post code: _____ City: _____

I enclose payment of the subscription fee starting from the next RILT issue,
37-38-39-40, i.e. a total of : 35 € (hors UE and Swiss)

Support: 45 €

I would like to receive issues (7,50 euros by issue, 15 euros postage included
for three issues)

N°1 / N°2 / N°3 / N°4 / N°5 / N°6 / N°7 / N°8 / N°9 / N°10
 N°11 / N°12 / N°13 / N°14 / N°15 / N°16 / N°17 / N°18 / N°19
 N°20 / N°21 / N°22 / N°23 / N°24 / N°25 / N°26 / N°27 / N°28 / N°29
 N°30 / N°31 / N°32 / N°33-34 / N°35

I would like to receive the Actes du symposium du CIELT de Nice 1997
(42 € franco)

NB: payment by cheque made payable to the CIELT - For subscription from persons not
living in France, please pay by cheque in euros drawn from a bank established in France,
or by international postal order, or by making a transfer to the CIELT account number :

CIELT N°30004 01385 00007952977 02 BNP Agence Niel-Demours,
33, rue du Calvaire, 92210 Saint Cloud, France
IBAN FR 76 3000 4013 8500 0079 5297 702
BIC BNP AFRPPPT



Ce crucifix se trouve dans la sacristie de l'église Saint-Étienne-du-Mont, à Paris. Il semble que l'on puisse le dater du XVIII^e siècle. L'artiste a donc compris, avant les travaux scientifiques modernes, la nécessité d'une fixation solide dans les poignets.

